

# LA DETTE FISCALE DÉPASSAIT LES 3.600 MILLIARDS DA À LA FIN 2016

Page 5

HADJ 2020 ET 2021  
**LES  
CONDITIONS  
D'INSCRIPTION  
FIXÉES**

Page 5

ISSN : 1112-7449  
**MIDI**

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 3866 | Mercredi 11 décembre 2019 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

TRIBUNAL DE BIR MOURAD  
RAIS (ALGER)  
**BENFLIS  
RÉPOND  
AU  
PROCUREUR**

Page 4

## AFFAIRE DE MONTAGE AUTOMOBILE

# OUYAHIA ET SELLAL CONDAMNÉS À 15 ET 12 ANS DE PRISON

Page 4

- **BOUCHOUAREB ÉCOPE DE 20 ANS DE PRISON PAR CONTUMACE**
- **10 ANS DE PRISON POUR YUCEF YOUSFI ET MEHJIOUB BEDA**
- **5 ANS POUR YAMINA ZERHOUNI**
- **ABDELGHANI ZAALANE ACQUITTÉ**
- **ALI HADDAD ET AHMED MAAZOUZ 7 ANS DE PRISON**
- **10 MILLIARDS D'INDEMNISATION POUR CEVITAL**



DÉCLARATION  
DE DIX-NEUF PERSONNALITÉS

**APPEL "À PRÉSERVER  
LE PACIFISME"  
DU HIRAK**

POUR LE BON DÉROULEMENT  
DU SCRUTIN

**TOUT  
EST FIN  
PRÊT**

Page 3

Page 3



**510 kg**  
de kif traité saisis  
à Naâma et  
démantèlement  
d'un réseau.

**900**  
mille bénéficiaires  
de micro-crédits  
jusqu'en octobre  
dernier.

**936**  
rapports de contrôle  
produits par la cour  
des comptes en  
2017.

## Concours de photographie pour la promotion de l'image-vitrine d'Oran

Promouvoir l'image-vitrine de la ville d'Oran, hôte de la 19<sup>e</sup> édition des Jeux méditerranéens du 25 juin au 5 juillet 2021, figure parmi les objectifs fixés pour un concours de photographie qu'organise l'université Oran 1 Ahmed-Ben-Bella en partenariat avec l'association Santé Sidi El-Houari. Ce concours, "prévu du 15 au 17 décembre en cours, s'inscrit dans le cadre du Colloque International sur les Technologies de l'Information au service du tourisme innovant de la ville d'Oran Citi-Oran-19", indiquent les organisateurs. L'évènement "consiste à présenter l'image de la ville d'Oran via la photo", explique-t-on, ajoutant que l'évènement "permettra ainsi de découvrir le potentiel touristique de la ville d'Oran à travers l'expression artistique des photographes". Cette activité photographique s'est assignée pour objectif la "promotion de l'expression artistique à travers la photographie ainsi que la création d'un espace d'échange culturel entre les différentes parties prenantes publiques et privées", souligne-t-on de même source.



## Récolte de plus de 120.000 qx d'arachides à El-Oued



Une récolte de plus de 120.000 quintaux (qx) d'arachides a été réalisée au titre de la campagne de cueillette de cette saison dans la wilaya d'El-Oued.

Cette production a été réalisée sur une superficie de 4.000 hectares, en hausse de 25 % par rapport à la dernière saison où

avaient été cultivés seulement 3.000 hectares. La culture d'arachides, menée dans différentes régions agricoles de la wilaya d'El-Oued, est concentrée principalement dans les régions de Hassi-Khelifa et Trifaoui, qui détiennent 30 % de la production de la wilaya, et a donné lieu à des rendements atteignant jusqu'à 40 qx/ha. Cette production annuelle (120.000 quintaux) a permis à la wilaya d'El-Oued de se placer en tête des régions productrices d'arachides à l'échelle nationale, avec une quote part de 70 % de la production nationale. La wilaya dispose également des plus grands espaces de commercialisation de ce produit agricole, implantés au niveau des communes de Hassi-Khelifa et Trifaoui, ce qui a constitué un facteur d'encouragement aux agriculteurs pour accroître les surfaces dédiées à la culture d'arachides.

La wilaya d'El-Oued renferme une superficie agricole de plus de 4,4 millions hectares, avec 120.000 hectares irrigués dont 40.000 hectares consacrés à la culture de la pomme de terre.

## Le fromage traditionnel "Bouhezza" enfin labellisé

Le fromage traditionnel "Bouhezza", produit du terroir de la wilaya d'Oum el-Bouaghi, a été labellisé par le Comité national de la labellisation, qui s'est récemment réuni au siège du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche. A ce propos, Samir Messaili, en charge de la labellisation du fromage "Bouhezza", membre de cette même association et du comité spécialisé qui a étudié le cahier des charges de la labellisation du produit, a affirmé que "le comité a été présidé par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Cherif Omari, en personne".

La réunion du Comité national de la labellisation, qui comprend 21 membres, a regroupé des représentants de plusieurs secteurs en relation avec la labellisation, en plus du président de l'association Imsenda pour la promotion et la protection de la dénomination "Bouhezza. M. Messaili a ajouté que "la prochaine étape qui interviendra après la labellisation du fromage Bouhezza consiste en la signature de la décision par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche afin d'enregistrer le produit en dernier lieu au Centre



national de la propriété intellectuelle afin de le protéger". La même source a aussi fait savoir que le fromage Bouhezza est "le troisième produit labellisé à travers le pays".

D  
I  
X  
I  
T



## HASSAN TIDJANI HADDAM

"Le gouvernement a adopté une décision importante et historique pour la titularisation définitive et graduelle des jeunes affiliés au dispositif d'aide à l'insertion professionnelle et au dispositif d'insertion sociale des jeunes diplômés."

## Un ... fantôme capté par une caméra de surveillance aux États-Unis

Un enregistrement de caméra de surveillance montre une silhouette blanche et diaphane en plein milieu de la nuit. Tandis que l'auteur de la vidéo parle d'un fantôme, certains se montrent plus sceptiques.

Les faits ont eu lieu le 19 octobre dernier dans le jardin d'un Américain.

Sur la vidéo une épaisse silhouette blanche se forme autour de la lampe et se met à bouger.

Ce qui a interpellé les internautes, c'est la forme et la façon dont se déplace la chose. Bien que plusieurs membres du forum aient obtenu leur dose de peur, d'autres ont montré leur côté plus rationnel, évoquant la version d'un montage ou l'intervention d'un arroseur automatique dont les gouttelettes auraient été portées par le vent.

## Un chien aide à appeler les urgences et sauve sa maîtresse

Au Royaume-Uni, un labrador est venu en aide à sa maîtresse blessée après une chute. Le chien s'est mis à aboyer pour alerter la fille de cette dernière qui regardait un dessin animé avec un casque sans se douter de rien.

Il a couru dans le salon et lui a littéralement arraché ses écouteurs, l'a tirée par son pyjama jusqu'à ce qu'elle quitte la pièce.

L'animal est ensuite allé chercher un portable et l'a donné à la petite fille qui a à son tour appelé les urgences.

POUR LE BON DÉROULEMENT DU SCRUTIN

# Tout est fin prêt

Toutes les dispositions légales, organisationnelles et sécuritaires, ont été prises pour garantir la réussite de la Présidentielle du 12 décembre et permettre aux Algériens de s'acquitter de leur devoir, en toute liberté et dans un climat de sécurité, soutiennent, depuis quelques jours, les autorités publiques.



PAR LAKHDARI BRAHIM

**A** ce propos, le général de corps d'Armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'Etat-major de l'ANP, a affirmé avoir, déjà, donné des instructions "fermes" à l'ensemble des composantes de l'ANP et des services de sécurité, sur "la nécessité de faire preuve des plus hauts degrés de vigilance et de disponibilité, et de veiller à

garantir une sécurisation totale de ces élections, afin de permettre aux citoyens à travers tout le pays, d'accomplir leur droit et devoir électoraux, dans un climat de sérénité et de quiétude".

Le chef d'Etat-major de l'ANP a exhorté, à ce titre, le corps de la Gendarmerie nationale, en coordination avec les unités de l'ANP et les différents corps de sécurité, à "prendre toutes les dispositions afin de sécuriser totalement les centres et bureaux de vote, à travers toutes les régions du pays, ainsi que les bureaux itinérants dans les régions reculées, afin de garantir la réussite des prochaines

Présidentielles". Il a promis, à ce titre, de "faire face, avec la force de la loi, à quiconque tenterait de cibler et perturber la sérénité de cette journée décisive dans le parcours de l'Algérie, et troubler ce rendez-vous électoral important et décisif". Le ministre de la Communication, Porteparole du gouvernement et ministre de la Culture par intérim, Hassane Rabei, a affirmé, à plusieurs reprises, que toutes les mesures nécessaires ont été prises, pour "assurer le bon déroulement de l'élection présidentielle dans la transparence et sur la base des valeurs démocratiques". Intervenant lors d'une conférence de presse consacrée à l'annonce de la liste des candidats à la Présidentielle, Mohamed Charfi a renouvelé l'engagement de l'instance qu'il préside, à "garantir une élection régulière et démocratique", soulignant que "ses membres sont mobilisés pour préserver le choix du peuple". Réaffirmant sa détermination à protéger les voix des citoyens et du peuple lors du scrutin Présidentiel du 12 décembre, l'ANIE s'est engagée également à concrétiser l'aspiration du peuple à travers son Hirak, à "élire un président de la République, en toute liberté, démocratie et transparence".

L. B.

ELECTION PRÉSIDENTIELLE

## Plus de 24 millions d'électeurs appelés aux urnes

PAR CHAHINE ASTOUATI

Plus de 24 millions d'électeurs algériens seront appelés aux urnes, jeudi, pour l'élection présidentielle, considérée comme cruciale et décisive pour sortir le pays de la crise politique qu'il traverse, depuis plusieurs mois.

Au total, 24.474.161 électeurs, dont 914.308 inscrits au niveau des centres diplomatiques et consulaires à l'étranger, ont été recensés lors de l'opération de révision périodique des listes électorales, effectuée du 12 au 17 octobre dernier, par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE). Le nombre des nouveaux inscrits durant la révision périodique, s'élève à 289.643 électeurs, tandis que le nombre des radiés a atteint, durant la même opération, un total de 123.239

électeurs, précise l'ANIE, relevant que le nombre de l'électorat a augmenté de 165.804 électeurs, soit une hausse de 0,67%. Concernant l'encadrement de l'opération de vote, l'ANIE a fait état de la mobilisation de 501.031 encadreurs, dont 427.854 encadreurs de bureaux de vote et 66.410 encadreurs de centres de vote, outre 6.164 encadreurs des commissions électorales communales de vote, 147 encadreurs des commissions électorales de wilaya, ainsi que 456 encadreurs des commissions électorales diplomatiques ou consulaires.

En outre, 61.014 bureaux de vote ont été mobilisés, à travers le territoire national, dont 135 bureaux itinérants, répartis comme suit : 30.301 bureaux pour hommes, 26.569 bureaux pour femmes et 4.009 bureaux mixtes. Quant au nombre

des centres de vote, il est de 13.181 centres, dont 1.756 centres pour femmes. Le président de l'ANIE, Mohamed Charfi, avait assuré, dans ce cadre, que les procédures qui seront adoptées, en prévision de ce rendez-vous électoral, et le système informatique qui sera utilisé pour la surveillance et l'assainissement des listes du corps électoral, "relèguera la fraude au domaine de l'impossible". Le président de l'ANIE a exhorté, à cet effet, les électeurs à prendre part à ce rendez-vous, "historique et crucial", que connaîtra le pays, estimant que "le futur Président devra être en mesure de prendre des décisions courageuses, et le citoyen est appelé à voter en faveur de la personne qui lui semble compétente et à la hauteur de cette responsabilité".

C. A.

DÉCLARATION DE DIX-NEUF PERSONNALITÉS

## Appel "à préserver le pacifisme" du Hirak

A quelque 48 heures de la Présidentielle, dix-neuf personnalités, dont Ahmed Taleb El Ibrahim, Ali yahia Abdenour, Ahmed Benbitour, Abdélaziz Rahabi, Ali Benmohamed et des universitaires, croient encore possible à une solution à la crise, et appelle à la poursuite du Hirak. Dans une déclaration rendue publique hier, les signataires appellent également à préserver le pacifisme du Hirak, ainsi que la volonté des citoyens qui veulent voter, et réclament du pouvoir des mesures d'apaisement.

"Le blocage politique actuel, dans lequel se retrouve le pays, n'est autre que la conséquence des méthodes d'un pouvoir personnel qui a toujours compté sur la fraude dans toutes les consultations populaires, pour proclamer des résultats programmés à l'avance. Malgré cela, ces méthodes n'ont pas réussi à cacher la défiance du peuple et sa perte de confiance, dans la capacité de ses gouvernants à changer la réalité", notent, d'emblée, la déclaration. "La poursuite de la mobilisation populaire et sa détermination à satisfaire ses revendications légitimes, pour l'instauration de la souveraineté du peuple sur l'Etat et ses institu-

tions, indiquent clairement que le processus enclenché le 22 février, ne s'est pas seulement limité à l'empêchement du 5e mandat, mais il s'est étendu au rejet des pratiques ayant conduit le pays à la situation que nous vivons", ajoute le texte. Les signataires rappellent, que "de nombreuses initiatives ont été lancées, sous différentes formes, émanant de partis politiques, de personnalités nationales, d'associations, et de forums. Toutes ces initiatives ont été ignorées par les autorités".

"Il n'est nullement de la responsabilité du Hirak populaire, de fournir des solutions politiques toutes prêtes, pour une transition d'une période qui a trop duré à une ère dont l'avènement s'annonce difficile. La déclaration rejette la nouvelle loi électorale et l'Autorité indépendante des élections, qui ne sont pas le fruit du consensus". "En dépit de toutes ces données, qui dénotent clairement une volonté politique de répondre sélectivement aux revendications légitimes du Hirak, nous continuons d'espérer en la possibilité de parvenir à la solution de la crise politique actuelle. D'où notre appel à la poursuite du Hirak", indiquent les signataires.

Pour eux, le pouvoir doit prendre les mesures d'apaisement, "pour réunir les conditions nécessaires au déroulement libre et transparent du prochain scrutin". Il est ainsi question de satisfaire les revendications relatives au départ des symboles restant du pouvoir déchu, la libération immédiate et sans condition des détenus d'opinion: jeunes et moins jeunes, étudiants et activistes du Hirak du droit constitutionnel de manifester pacifiquement, la levée de toute entrave à l'action politique, et à la liberté d'expression dans tous les médias, notamment l'espace audiovisuel, public et privé, la levée des entraves aux marches populaires pacifiques, et à l'accès à la capitale, la cessation des poursuites et des arrestations illégales d'activistes politiques, l'invitation à un dialogue sérieux et responsable, de toutes les parties favorables à ces revendications. Ils appellent enfin le "Hirak, à plus de retenue et de vigilance afin d'éviter tout slogan attentatoire aux personnes et aux institutions, et d'exclure tout ce qui constitue une source de fitna ou de haine, préjudiciables à l'unité nationale".

R. N.

### EXERCICE DU DROIT DE RECOURS Le Conseil constitutionnel rappelle les dispositions

Le Conseil constitutionnel a rappelé, mardi dans un communiqué, aux candidats à la Présidentielle du 12 décembre, les dispositions relatives à l'exercice du droit de recours sur le validité des opérations de vote.

Soucieux d'assurer les conditions appropriées à l'exercice du droit de recours sur la validité des opérations de vote, le Conseil constitutionnel rappelle aux candidats à la Présidentielle du 12 décembre 2019, les dispositions de l'article 182 alinéa 3 de la Constitution, l'article 172 de la loi organique relative au régime électoral modifiée et complétée, et les articles 52 et 35 du règlement fixant les règles de fonctionnement du Conseil constitutionnel.

Ces dispositions prévoient que "tout candidat, ou son représentant dûment habilité, a le droit de contester la régularité des opérations de vote, en faisant mentionner leur réclamation sur le procès-verbal de dépouillement, disponible dans le bureau de vote. Le Conseil constitutionnel est saisi immédiatement de cette réclamation, pour l'étudier".

La requête du recours doit comporter les indications suivantes: "la qualité du requérant, son nom, son prénom, son adresse, le numéro de la pièce d'identité, date et lieu de son émission, sa signature, nom et prénom du candidat qu'il représente, avec l'exposé des faits et moyens justifiant le recours".

R. N.

SIDI BEL-ABBÈS / TIPASA

## Marches de soutien à la Présidentielle

Des citoyens, des travailleurs et des représentants des branches syndicales, relevant de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), à Sidi Bel-Abbès, ont organisé, mardi, une marche pacifique de soutien à l'élection présidentielle du 12 décembre, tout en dénonçant toute forme d'ingérence étrangère dans les affaires internes du pays.

Les marcheurs, qui se sont regroupés à la place du "1er Novembre" au centre-ville, ont sillonné les artères principales de Sidi Bel-Abbès, brandissant des drapeaux nationaux et des banderoles portant des slogans de soutien à l'Élection présidentielle, et à l'Institution militaire, et du rejet de toute ingérence étrangère dans les affaires du pays.

Ils ont également dénoncé l'ingérence du Parlement européen dans les affaires du pays, et la vague de violence à laquelle fait l'objet la communauté algérienne à l'étranger, lors de l'opération de vote et l'agression de journalistes en couverture des élections hors du pays.

Les manifestants ont exprimé leur soutien indéfectible, à l'Armée nationale populaire (ANP), et toutes les forces de sécurité valorisant leur rôle de préserver la stabilité et la sécurité dans le pays, et protéger des manifestants lors des marches populaires.

Par ailleurs, les acteurs de la société civile à Tipasa ont organisé, mardi, une marche pacifique pour appeler à l'impératif du déroulement de la Présidentielle de jeudi prochain, dans le calme et la sérénité. Les participants à cette marche se sont réunis à la place publique de la ville de Tipasa, en brandissant l'emblème national et des pancartes exprimant l'impératif de "préservation de l'unité nationale en allant voter en force, pour éviter à l'Algérie le chaos et l'anarchie".

Les manifestants ont, également, scandé des slogans dénonçant toutes les formes de violence, notamment les actes enregistrés dans des centres de vote de la communauté algérienne, dans certains pays européens. Parmi eux, Islam Badji, président d'une association juvénile, qui a souligné l'impératif pour toutes les franges de la société, de "préservation de l'État et de ne pas se laisser influencer par les appels provocateurs contre l'Institution militaire".

Il a qualifié l'accompagnement assuré par l'Armée au Hirak d'"historique et d'unique", nécessitant, selon lui, "encouragement et valorisation". La prochaine Élection présidentielle est "fatidique et décisive" pour l'histoire de l'Algérie contemporaine, a souligné un autre citoyen, estimant que l'"Algérie fait partie des pays ciblés par des agendas étrangers", mais la mobilisation de l'"Armée nationale populaire (ANP), des institutions de l'État et des citoyens libres et nobles, a fait échouer ces desseins", a-t-il assuré.

R. N.

AFFAIRE DE MONTAGE AUTOMOBILE

# Ouyahia et Sellal condamnés respectivement à 15 et 12 ans de prison ferme

*Les deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, poursuivis pour "dilatation de deniers publics", "octroi d'indus avantages" et "abus de fonction" dans l'affaire de montage automobile, ont été condamnés, mardi, respectivement à 15 et 12 ans de prison ferme, par le tribunal de Sidi M'hamed à Alger.*

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Ouyahia et Sellal ont également écopé d'une amende de 100 millions de centimes chacun, pour les mêmes charges. Le tribunal de Sidi M'hamed a aussi prononcé la privation d'Ouyahia de ses droits civils et politiques, et la saisie de tous les revenus et biens acquis illicitement.

Le tribunal a également condamné par contumace à 20 ans de prison ferme, l'ancien ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesslem Bouchouareb (en fuite), contre lequel un mandat d'arrêt international a été lancé.

L'ancien ministre de l'Industrie et des Mines, Youcef Yousfi, a été condamné, quant à lui, à 10 ans de prison ferme, tandis que l'ancien ministre des Travaux publics et des Transports, Abdelghani Zaalane, a été acquitté. Des peines de 10 ans et 5 ans de prison ferme ont été respectivement, prononcées à l'encontre de l'ancien ministre de l'Industrie, Mahdjoub

Bedda et l'ex-wali de Boumerdès, Nouria Yamina Zerhouni. Dans la même affaire, le tribunal a prononcé des peines de 7 ans de prison ferme à l'encontre des deux hommes d'affaires, Ali Haddad et Ahmed Mazouz, 6 ans de prison ferme assortie d'une amende de 600 millions de centimes à l'encontre de l'homme d'affaires Hassan Larbaoui, 3 ans de prison ferme pour l'homme d'affaires Mohamed Bairi, 5 ans de prison pour Amine Tira, 3 ans de prison pour Aboud Achour, et 2 ans de prison pour Mahmoud Chaid et Hadj Said. Farès Sellal, fils de l'ancien Premier ministre, a écopé de 3 ans de prison ferme, tandis que la directrice de l'Industrie de la wilaya de Boumerdès a été acquittée.

### Condamnés à verser 20 milliards DA au Trésor public

Le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a ordonné, mardi, aux anciens ministres et hommes d'affaires condamnés dans l'affaire de montage automobile, de verser au Trésor public, qui s'est constitué partie

civile, 20 milliards de dinars algériens (DA), à titre de dédommagement.

La même juridiction a également condamné Ahmed Ouyahia, les anciens ministres de l'Industrie, Abdesslem Bouchouareb (en fuite), Youcef Yousfi et Mahdjoub Bedda, et Amine Tira (fonctionnaire du ministère de l'Industrie), à verser à la partie civile Abdelhamid Achaïbou (propriétaire de KIA), un montant de 2 milliards de DA à titre de dédommagement.

Le tribunal a condamné, dans la même affaire, Ouyahia, Bouchouareb, Yousfi et Mahdjoub Bedda, à verser une indemnisation de 500 millions de DA à "Emin Auto". La même juridiction a ordonné à Ouyahia, Bouchouareb, Youcef Yousfi, Mahdjoub Bedda et Amine Tira, à verser une indemnisation de 100 millions de DA à la partie civile "Groupe Cevital" et 200 millions de DA au groupe Achaïbou Abderrahmane. Le juge avait débouté le ministère de l'Industrie et des Mines, de sa demande d'indemnisation, car non fondée.

TRIBUNAL DE BIR MOURAD RAIS (ALGER).

## Benflis répond au procureur de la République

PAR RAYAN NASSIM

L'enquête préliminaire et judiciaire, au sujet de l'individu arrêté lors de la campagne électorale du candidat à la Présidentielle Ali Benflis, a démontré qu'il s'est rendu coupable d'intelligence avec un Etat étranger, a indiqué lundi un communiqué du procureur de la République près le Tribunal de Bir Mourad Rais (Alger). Le Communiqué précise que "suite à des informations relayées par des médias au sujet d'actes d'intelligence ayant émaillé l'activité de l'équipe de campagne électorale d'un des candidats à la Présidentielle du 12 décembre, et attribués à l'un des éléments du staff électoral, le procureur

de la République près le Tribunal de Bir Mourad Rais, en application de l'article 11 alinéa 3 du Code de procédure pénale, informe l'opinion publique qu'une enquête préliminaire approfondie a été diligentée, et a conduit à l'arrestation du mis en cause". Selon la même source, "l'enquête préliminaire et judiciaire a démontré, que le mis en cause a perpétré des actes d'intelligence avec un Etat étranger auquel il transmettait des rapports réguliers sur la situation en Algérie en général, et sur les conditions de préparation de la Présidentielle, en particulier". Les investigations ont dévoilé, précise le procureur de la République près le Tribunal de

Bir Mourad Rais, les éléments suivants : Le suspect (B.S) faisait partie du staff électoral du candidat à la Présidentielle Ali Benflis.

L'individu objet de l'enquête a déclaré avoir fait la connaissance du candidat en 2003, et qu'il lui a rendu ainsi qu'à sa famille plusieurs services, dont le règlement d'un problème de compte bancaire ouvert dans le pays étranger en question, en son nom et au nom de son épouse.

"Saisi du dossier, le juge d'instruction, après avoir auditionné le mis en cause en première comparution, a rendu une ordonnance de placement en détention provisoire", conclut le communiqué. Ce communiqué a suscité,

comme il était attendu, la réaction de la direction de campagne du candidat Ali Benflis. En effet, Benflis a nié formellement que le prévenu S.B faisait partie du staff de campagne, mais qu'il était seulement un technicien du son dans l'équipe technique, chargée de couvrir les meetings. Concernant le compte bancaire cité dans le communiqué du tribunal, qui aurait été ouvert par le dénommé S.B, Benflis affirme que ce compte a été ouvert par son épouse et lui à Marseille, en 1998. Ajoutant qu'il n'a jamais caché l'existence de ce compte, le candidat dit l'avoir déjà mentionné, et qu'il est actuellement fermé.

R. N.

AFFAIRE DE CORRUPTION EN FRANCE

## Le fils de Zerhouni impliqué

C'est une affaire révélée hier, par l'Agence France-Presse (AFP). Amine Zerhouni, fils de Noureddine Yazid Zerhouni, ancien ministre de l'Intérieur (1999-2010), aurait reçu un versement de 12.000 euros de la part d'une entreprise française, spécialisée dans les services aux groupes aéroportuaires, Egis Avia. Pour échapper aux poursuites lancées à Paris, en France, la société Egis Avia vient

d'accepter de payer une amende de 2,6 millions d'euros. L'affaire concerne des faits de corruption, portant sur un marché de modernisation de l'aéroport d'Oran, rapporte l'AFP. "Plusieurs versements en espèce litigieux ont ainsi été repérés par les enquêteurs, dont un paiement de 12.000 euros destiné à Amine Zerhouni, fils d'un ancien ministre de l'Intérieur algérien, Noureddine Yazid Zerhouni",

précise l'AFP. L'enquête avait été ouverte à Paris en 2011, sur un contrat à 390.000 euros, signé avec une société de consultant domiciliée dans les les vierges britanniques. Celle-ci est accusée d'avoir servi à rémunérer frauduleusement des intermédiaires algériens, dont le fils de Zerhouni. Si en France l'affaire est désormais close, Amine Zerhouni risque d'être ciblé par des poursuites judiciaires en Algérie...

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

# La dette fiscale dépassait les 3.600 milliards DA à la fin 2016

La dette fiscale, détenue par les Directions des impôts des wilayas ainsi que par la Direction des grandes entreprises (DGE), hors les amendes judiciaires, a atteint plus de 3.600 milliards (mds) DA à la fin 2016, selon le Rapport annuel de la Cour des comptes, publié au dernier Journal officiel.

PAR RIAD EL HADI

Relevant le "faible recouvrement des droits constatés, privant le Trésor public de recettes, et aggravant les restes à recouvrer", le rapport précise que le montant détenu par les directions des impôts des wilayas s'est élevé, à la fin de 2016, à 11.379,166 mds de DA, dont 3.629,24 mds de DA afférents à la dette fiscale et 7.749,925 mds de DA, au titre des amendes judiciaires.

A ce total, viennent s'ajouter les restes à recouvrer enregistrés au niveau de la Direction des grandes entreprises, qui s'élèvent à 170,834 mds de DA, selon le rapport.

La Cour relève, pour 2016, et à l'instar des exercices précédents, la "prédominance des recouvrements par mode de retenue à la source et de paiement spontané, et des prévisions peu maîtrisées, en dégageant une moins-value importante, estimée à - 230,69 mds de DA".

Les recettes en provenance de certains impôts et taxes, comme l'IBS, les recettes ordinaires et l'impôt sur le patrimoine, demeurent "en deçà des attentes, au détriment du principe de l'égalité devant l'impôt", note le rapport qui attribue cette contre-performance aux difficultés rencontrées par les services de l'assiette fiscale, dans la détermination de la matière imposable, au manque d'intervention chez les redevables et au manque de recensement périodique.

Le faible rendement de ces impôts est également dû à "la prolifération des phénomènes de l'évasion et de la fraude fiscale", souligne la Cour des comptes.

L'importance de la dépense fiscale, estimée à 886,325 mds de DA en 2016, dont

l'impact sur l'économie, à travers la valeur ajoutée que suscitent ces avantages, n'est pas évalué, a aussi contribué à ce résultat.

Ainsi, la Cour pointe du doigt dans son rapport "le manque d'efficacité et d'efficience, dans l'application des procédures de recouvrement".

"Malgré des instructions données par l'administration des impôts aux services externes y dépendants, en vue d'assainir les fichiers des contribuables, la situation reste non apurée, plutôt aggravée, en raison, notamment de la faiblesse des recouvrements par voie de rôles et le manque d'efficacité et d'efficience dans l'application des procédures de recouvrement", souligne la Cour.

## 936 rapports de contrôle en 2017

La Cour des comptes a produit, au titre de l'exécution du programme de 2017, 936 rapports de contrôle, contre 1.137 rapports en 2016.

Ces rapports se répartissent sur 144 rapports de contrôle, portant sur la qualité de la gestion et 792 rapports à fin d'apurement des comptes de gestion des comptables publics, selon le Rapport annuel.

La Cour des comptes a, par ailleurs, rendu 1.528 actes qui relèvent aussi bien de ses attributions administratives, que juridictionnelles.

Au titre de ses attributions administratives, la Cour a adopté 158 actes répartis sur 110 notes d'appréciation, portant sur les conditions de gestion des organismes contrôlés, assorties de recommandations appropriées aux gestionnaires concernés. La Cour a également adopté 40 notes sec-



torielles, portant sur la gestion par les ministères des crédits ouverts par les lois de finances et auxquelles s'ajoutent neuf (9) synthèses sur les conditions d'exécution des Plans communaux de développement (PCD), au titre de la contribution des chambres territoriales. Elle a, en outre, élaboré six lettres de Présidents de chambre adressées aux gestionnaires d'organismes publics concernés, en vue de prendre les mesures qu'implique une saine gestion des finances publiques, ou bien à l'effet de récupérer des sommes irrégulièrement perçues ou restant dues au Trésor public, par toutes les voies de droit.

Deux notes de principe, mettant en exergue des insuffisances dans les textes régissant les conditions d'utilisation, de gestion, de comptabilisation et de contrôle des deniers publics, assorties de recom-

mandations à l'endroit des autorités concernées, ont été également formulées au titre du contrôle de 2017.

La Cour a produit, dans le même cadre, 51 rapports circonstanciés, en vue de la saisine de la Chambre de discipline budgétaire et financière (CDBF), provenant, en majorité, des Chambres territoriales de la Cour. Les infractions les plus récurrentes concernent la violation, par les ordonnateurs des budgets de fonctionnement et d'équipement et des dispositions législatives et réglementaires régissant l'utilisation et la gestion des fonds et des moyens matériels publics.

En outre, 33 rapports circonstanciés, consignants des faits susceptibles de qualification pénale, ont été destinés à être transmis aux procureurs généraux territorialement compétents.

R. E.

HADJ 2020 ET 2021

## Les conditions d'inscription fixées

Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'aménagement du territoire a annoncé lundi, dans un communiqué, les conditions d'inscription au tirage au sort du Hadj pour les sessions 2020 et 2021. Selon le communiqué, la personne désirant s'inscrire au tirage au sort doit être de nationalité algérienne, posséder un passeport biométrique valable, et ne pas avoir effectué le pèlerinage pendant les sept dernières années. Elle doit également avoir l'âge de 19 ans, révolus le jour des inscriptions et remplir le formulaire d'informations personnelles mis à la disposition du citoyen, en ligne ou au niveau de la commune.

Parmi les conditions requises par le ministère figure "l'obligation pour les femmes

de moins de 45 ans d'être accompagnées d'un Mahram, tandis que la femme qui dépasse cet âge peut faire l'inscription avec son Mahram ou toute seule".

La femme qui désire faire son inscription avec son Mahram doit être inscrite avec lui, soit sur l'application mise en ligne et disponible sur le site web du ministère [www.interieur.gov.dz](http://www.interieur.gov.dz) soit à travers le réseau intranet au siège de la commune, précise la même source.

Il est impératif que le Mahram de la femme procède le premier à l'inscription, avant qu'elle le suive. Il sera dans ce sens procédé à l'introduction du numéro d'inscription du Mahram, son nom et prénom, pour ensuite s'assurer des données et de l'inscription. Dans le cas où la femme

procède toute seule à l'inscription sans Mahram, elle sera retenue seule.

Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire invite tous les citoyens désirant accomplir les inscriptions, à s'assurer de l'introduction de toutes les informations d'une manière correcte et exacte, et à réviser toutes les données avant la validation de l'inscriptions, tout en veillant à ne pas oublier l'introduction des données qui concernent le Mahram pour la femme accompagnée, ajoute la même source.

Il est à souligner, informe le ministère, que les inscriptions sont aussi possibles au niveau des communes, pour les personnes qui préfèrent cette procédure. Un récépissé leur sera délivré après la finalisation

de l'opération d'inscription. "Aussi, en vue de donner une autre chance aux citoyens touchant l'âge de 70 ans, ceux qui se sont inscrits à plusieurs reprises sans être retenus, le ministère procédera à une deuxième opération de tirage au sort, au profit de cette catégorie (25/01/2020) aux sièges des wilayas", a indiqué le communiqué. Le ministère a précisé, que la sélection dans l'opération du tirage au sort, pour la première session 2020, éliminera les personnes bénéficiaires évidemment de la session 2021. Aussi, la réussite au tirage au sort est personnelle et ne peut être attribuée à une autre personne, quelle que soit la raison. En cas d'empêchement, le bénéficiaire sera impérativement remplacé, en fonction du classement sur la liste d'attente. A noter, que le candidat doit être titulaire d'un passeport biométrique valable, pour pouvoir accomplir ses inscriptions.

Pour plus de détails sur les conditions d'inscription au tirage au sort, les citoyens peuvent consulter le site web du ministère: [www.interieur.gov.dz](http://www.interieur.gov.dz).

R. N.

BEA ET BNA

## Bensalah nomme deux nouveaux PDG

Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a nommé lundi MM. Latreche Lazhar et Ferahta Miloud, respectivement nouveaux Présidents directeurs généraux (PDG) de la Banque extérieure d'Algérie (BEA), et

de la Banque nationale d'Algérie (BNA), indique un communiqué de la présidence de la République. "Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a nommé lundi 09 décembre 2019, M. Latreche Lazhar PDG

de la Banque extérieure d'Algérie (BEA), et M. Ferahta Miloud PDG de la Banque nationale d'Algérie (BNA)" précise le communiqué.

R. N.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'HABITAT ,DE L'URBANISME ET DE LA VILLE  
WILAYA D'ALGER

OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE BIR MOURAD RAIS  
24, AVENUE DES TROIS FRERES BOUADOU BIR MOURAD RAIS, ALGER

# AVIS DE VENTE PAR ADJUDICATION

L'OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE BIR MOURAD RAIS MET EN VENTE PAR VOIE D'ADJUDICATION AU PLUS OFFRANT, SUR SOUMISSIONS CACHETÉES, DES LOCAUX AU NIVEAU DES PROJETS :

- 492 LOGEMENTS SOCIAUX PARTICIPATIFS AVEC COMMERCES ET SERVICES INTEGRES SIS A DJENANE S'FARI (PROGRAMME QUINQUENNAL 2005-2009).
- 412/492 LOGEMENTS SOCIAUX PARTICIPATIFS AVEC COMMERCES ET SERVICES INTEGRES SIS A DJENANE S'FARI (PROGRAMME 97 ET TAC 2000).

LES SOUMISSIONNAIRES INTERESSES PAR LE PRESENT AVIS SONT INVITES A RETIRER LE CAHIER DES CHARGES AU NIVEAU DE LA DIRECTION GENERALE SISE AU 24 AVENUE DES TROIS FRERES BOUADOU BIR MOURAD RAIS CONTRE PAIEMENT DE 3 000,00 DA NON REMBOURSABLES.

LA DUREE DE PREPARATION DES OFFRES EST FIXE A TRENTE (30) JOURS A COMPTER DE LA PREMIERE PUBLICATION DU PRESENT AVIS D'ADJUDICATION DANS LA PRESSE .LE JOUR ET L'HEURE LIMITE DU DEPOT DES OFFRES CORRESPONDENT AU DERNIER JOUR OUVRABLE DE LA DUREE DE PREPARATION DES OFFRES A 12H00.

LES SOUMISSIONNAIRES SONT CORDIALEMENT INVITES A ASSISTER A LA SEANCE D'OUVERTURE ET DE SELECTION DES SOUMISSIONS QUI SE DEROULE LE MEME JOUR CORRESPONDANT A LA DATE DE DEPOT DES OFFRES A 13H30.

LE MONTANT DE LA CAUTION EST:

- RESTITUE DANS UN DELAI N'EXCEDANT PAS QUARANTE CINQ (45) JOURS A COMPTER DE LA DATE DE DEPOT DE LA DEMANDE DE RESTITUTION DE LA CAUTION DANS LE CAS OU LA SOUMISSION N'A PAS ETE RETENUE.

- NON RESTITUE AU CAS OU LE SOUMISSIONNAIRE RETENU SE DESISTE DE CETTE ACQUISITION OU NE SE PRESENTE PAS POUR LE RETRAIT DE L'ORDRE DE VERSEMENT OU NE PAIE PAS LE PRIX DE VENTE DU LOCAL DANS LES DELAIS REQUIS.

LES SOUMISSIONNAIRES RESTERONT LIES PAR LEUR OFFRE POUR UNE DUREE DE SOIXANTE(60)JOURS A COMPTER DE LA DATE D'OUVERTURE DES PLIS.

PROJET	BAT	LOCAL			Montant mise à prix (HT)
		N°	Surface (m²)	Dépôt (m²)	
• 492 LOGEMENTS SOCIAUX PARTICIPATIFS AVEC COMMERCES ET SERVICES INTEGRES SIS A DJENANE S'FARI (PROGRAMME QUINQUENNAL 2005-2009).	A01	1+ Dépôt	54.83	79.44	16 073 500.00
		2	15.48	/	2 631 600.00
		3	15.48	/	2 631 600.00
		4	23.18	/	3 940 600.00
		5+Dépôt	27.31	79.44	11 395 100.00
	A02	1+ Dépôt	27.31	79.44	11 395 100.00
		2	23.18	/	3 940 600.00
		3	15.48	/	2 631 600.00
		4	15.48	/	2 631 600.00
		5	23.18	/	3 940 600.00
		6+Dépôt	27.31	79.44	11 395 100.00
	A03	1+ Dépôt	54.83	79.44	16 073 500.00
		2	15.48	/	2 631 600.00
		3	15.48	/	2 631 600.00
		4	23.18	/	3 940 600.00
		5+Dépôt	27.31	79.44	11 395 100.00
	A04	1+ Dépôt	54.83	79.44	16 073 500.00
		2	15.48	/	2 631 600.00
		3	15.48	/	2 631 600.00
		4	23.18	/	3 940 600.00
5+Dépôt		27.31	79.44	11 395 100.00	
A05	1+ Dépôt	27.31	79.44	11 395 100.00	
	2	23.18	/	3 940 600.00	
	3	15.48	/	2 631 600.00	
	4	15.48	/	2 631 600.00	
	5+ Dépôt	54.83	79.44	16 073 500.00	
• 412/492 LOGEMENTS SOCIAUX PARTICIPATIFS AVEC COMMERCES ET SERVICES INTEGRES SIS A DJENANE S'FARI (PROGRAMME 97 ET TAC 2000).	E01	1+ Dépôt	54.83	79.44	16 073 500.00
		2	15.48	/	2 631 600.00
		3	15.48	/	2 631 600.00
		4	23.18	/	3 940 600.00
		5+Dépôt	27.31	79.44	11 395 100.00
	E02	1+ Dépôt	27.31	79.44	11 395 100.00
		2	23.18	/	3 940 600.00
		3	15.48	/	2 631 600.00
		4	15.48	/	2 631 600.00
		5+ Dépôt	54.83	79.44	16 753 500.00
	E03	1+ Dépôt	54.83	79.44	16 073 500.00
		2	15.48	/	2 631 600.00
		3	15.48	/	2 631 600.00
		4	23.18	/	3 940 600.00
		5+Dépôt	27.31	79.44	11 395 100.00
	E04	1+ Dépôt	27.31	79.44	11 395 100.00
		2	23.18	/	3 940 600.00
		3	15.48	/	2 631 600.00
		4	15.48	/	2 631 600.00
		5+ Dépôt	54.83	79.44	16 073 500.00

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

# Impérieuse nécessité de renforcer le contrôle des équipements électroménagers

*L'économie d'énergie est devenue une véritable obsession pour les amateurs de l'efficacité énergétique, car il s'agit d'une nécessité qui conduit à un comportement luttant contre les habitudes énergivores, donc à une bonne et rationnelle utilisation de l'énergie électrique.*



**R**enforcer le contrôle de l'efficacité énergétique des équipements électroménagers à travers une structure spécifique constitue une nécessité dans le cadre de la transition énergétique, a indiqué le directeur général de l'Agence nationale pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (Apeue), Mohamed-Salah Bouzeriba.

Citant les recommandations issues du séminaire sur l'efficacité énergétique des équipements électroménagers organisée par l'Aprue, Bouzeriba a estimé nécessaire de renforcer le contrôle de l'efficacité énergétique de ces équipements par la mise en place des infrastructures nécessaires.

"Nous disposons actuellement d'un laboratoire privé dans la wilaya de Boumerdes spécialisé dans le contrôle de l'efficacité énergétique de l'éclairage. On souhaiterait qu'il puisse élargir son domaine d'activité à d'autres

équipements en faveur de l'amélioration de leur efficacité énergétique", se réjouissant de la récente création du Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) "qui pourrait prendre en charge l'ensemble des aspects du volet énergétique". L'autre recommandation proposée par les experts et industriels présents à cette rencontre consiste en la création d'organisations professionnelles de fabricants nationaux d'électroménager. Selon le premier responsable de l'Aprue, "cela permettrait de constituer un interlocuteur crédible pour développer un partenariat public-privé, une éthique professionnelle et pour faire barrage à la concurrence déloyale tout en constituant une force de proposition pour transformer le marché des équipements électroménagers".

Pour Bouzeriba, la stratégie d'action devant être élaborée dans cette optique doit favoriser la pénétration sur le marché des équipements les plus performants tout en supprimant les équipe-

ments énergivores. "Les fabricants d'électroménagers doivent s'organiser pour lutter contre la contrefaçon et contribuer efficacement à l'élaboration de la réglementation en s'inscrivant dans une dynamique d'évolution et au progrès", a-t-il estimé.

Plus tôt au cours de ce séminaire, lors du panel intitulé "Transformation du marché des équipements électroménagers", le directeur des projets au niveau de l'Aprue, Kamel Dali, a fait observer que le secteur résidentiel représente la part la plus grande de consommation énergétique avec 36% de la consommation globale du pays.

De plus, l'intervenant a indiqué que "le marché national est inondé par les équipements non performants à travers une offre très variée avec des prix abordables mais pas souvent performante".

Ainsi, le même responsable a fait savoir que l'Algérie pourrait réaliser une économie d'énergie de 8.766 GWh, soit 36% de la consommation totale du sec-

teur résidentiel en introduisant des équipements plus performants. Dans ce cadre, Dali a proposé la mise en place d'infrastructures de contrôle d'efficacité des équipements électroménagers, une application plus ordonnée des étiquettes énergétiques, une plus grande sensibilisation des citoyens et la révision de la réglementation, en y introduisant des seuils minimums de performance. Pour sa part, le représentant de l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Romain Riollet, a évoqué l'expérience de son pays en matière d'efficacité énergétique des équipements électroménagers.

Il a ainsi expliqué le principe d'éco-conception, un dispositif contraignant incluant des normes techniques spécifiques pour éliminer du marché français les produits polluants.

"Au début de l'application de ce dispositif, nous avons eu des gains très rapides, et comme la technologie progresse, nous devons relever cette réglementation à travers des modifications permanentes", a-t-il expliqué.

D'autre part, Riollet a noté que son pays enregistre une baisse sensible des consommations spécifiques.

En revanche, la consommation absolue baisse peu, a-t-il noté, notamment à cause de la multiplication des équipements au sein d'un même ménage, ce qui constitue une nouvelle problématique liée au développement du nombre d'équipements consommateurs d'énergie.

R. E.

AGRICULTURE

## Installation de six unités de recherche scientifique à l'INVA

Six unités de recherche scientifique dans le secteur de l'agriculture, du développement rural et de la pêche ont été installées au niveau de l'Institut national de la vulgarisation agricole (INVA), en présence du ministre du secteur, Cherif Omari. L'installation de ces six unités sur un total de 19 qui seront installées au niveau des différents instituts du secteur, intervient dans le cadre des conventions signées, en novembre, entre les secteurs de l'agriculture et de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Il s'agit d'unités spécialisées dans les domaines de la protection des végétaux, de l'arboriculture fruitière, des grandes cultures, des cultures maraîchères et du développement de la vulgarisation agricole. Cette installation intervient également en application des décisions du gouvernement visant la promotion de la recherche scientifique dans les différents secteurs, a indiqué le ministre, soulignant qu'il érige le savoir et les connaissances en pierre angulaire du secteur. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une stratégie sectorielle efficiente visant la réalisation du développement durable dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, de la pêche et des forêts. Cette installation constitue l'une des principales haltes en vue de donner la priorité aux démarches d'appui et de développement du secteur agricole et d'œuvrer davantage à la consécration du savoir et de l'innovation, en vue de traiter les préoccupations du secteur et renforcer les politiques agricoles en matière de réalisation de la sécurité alimentaire. Ces unités seront éligibles au financement par la Caisse nationale de la recherche scientifique et du développement technologique dans le cadre de la convention signée entre les deux secteurs. Ces unités œuvreront au développement des sys-

tèmes de production relatifs à la consommation et à l'alimentation, en vue de réduire la dépendance aux pays étrangers, avec une méthodologie scientifique innovante basée sur l'agriculture intelligente et la modernisation des milieux agricole et rural. Elles contribueront au développement des méthodes de recherche agricole, à la promotion de la recherche et de la formation, à l'assistance technique, à la vulgarisation dans les domaines des fermes pilotes et à l'appui des startups au profit des jeunes en vue d'encourager l'investissement. Lors de cette installation, il a été procédé à "l'évaluation des besoins financiers de ces unités et à l'adoption du plan financier sur trois ans, pour la gestion de ces unités et l'encadrement des opérations de recherche scientifique. Il sera procédé ultérieurement à l'installation des unités restantes au niveau de l'Institut national de protection des végétaux (INPV), l'Institut technique des cultures maraîchères et industrielles (ITCMI) et l'Institut technique de l'arboriculture fruitière et de la vigne (ITAFV)". La rencontre a été marquée par la distinction du professeur Salah-Eddine Doumandji, en récompense de ses efforts en matière de développement de l'agriculture. Le ministre a affirmé l'importance de valoriser les compétences scientifiques et de les assister en matière d'accompagnement des jeunes chercheurs. Le professeur Doumandji a, pour sa part, insisté sur l'importance de garantir les moyens matériels et de recherche en faveur des étudiants et des jeunes chercheurs pour leur permettre de réaliser des résultats importants en matière d'innovation, se félicitant de l'existence de compétences scientifiques capables de contribuer aux efforts de développement et de modernisation. La rencontre scientifique a été rehaussée par

la présence du directeur de l'INVA et du directeur de la recherche scientifique et du développement technologique dans les secteurs de l'agriculture et de l'enseignement supérieur, en sus de spécialistes dans le domaine.

### Faciliter les opérations d'approvisionnement des agriculteurs en engrais

Répondant à une question de la presse sur la rencontre tenue, dimanche dernier, avec les agriculteurs, consacrée à l'examen de la question d'approvisionnement en engrais et en semences, le ministre a indiqué que des instructions ont été données pour la prise de toutes les mesures nécessaires à la distribution des engrais aux agriculteurs, une opération essentielle pour augmenter la productivité. La réunion qui avait regroupé les secteurs de la Défense, l'Énergie, l'Intérieur, l'Industrie et le Commerce a été sanctionnée par des décisions visant à faciliter et à accélérer l'acquisition de ces produits pour les mettre à la disposition des agriculteurs, a-t-il fait savoir, précisant que le rythme d'application de ces mesures sera favorable au lancement d'une nouvelle saison agricole dans de bonnes conditions.

S'agissant de la labellisation des produits locaux, le ministre a indiqué que le secteur veillera, en coordination avec les universités et les spécialistes dans le domaine de la recherche scientifique à la labellisation de tous les produits locaux éligibles. Plusieurs produits font actuellement l'objet d'étude, à l'instar de l'huile d'olive, les olives, les agrumes, les dattes, le miel et l'oignon.

R. E.

DJELFA, VISITE DU MINISTRE DE LA COMMUNICATION

# Intérêt pour la préservation des monuments culturels et historiques

La mosquée El Atik fait partie des plus importants lieux de culte de Djelfa. Son chantier a été lancé en 1886, à l'initiative des enfants de la région qui ont parachevé sa réalisation vers 1897.

PAR BOUZIANE MEHDI

En visite de travail dans la wilaya de Djelfa, le ministre de la Communication, Porte-parole du gouvernement et ministre de la Culture par intérim, Hassan Rabehi, a affirmé "l'intérêt de la préservation des monuments culturels et historiques du pays, considérés comme un patrimoine civilisationnel".

Accompagné du ministre des Relations avec le Parlement, Fethi Khouil, le ministre a visité la mosquée El Atik (datant du 18<sup>e</sup> siècle) dans la commune de Charef, 50 kilomètres à l'ouest de Djelfa, soulignant le rôle de "ce pôle de rayonnement religieux, dans l'ancrage de l'esprit de nationalisme". Il assurera que la mosquée El Atik fait partie des "monuments du patrimoine que nous nous devons de préserver comme acquis civilisationnel".

Selon l'APS, après avoir pris connaissance du rôle d'importance joué par ce haut lieu du culte, qui fut un lieu de ralliement pour les moudjahidines, durant la guerre de Libération natio-



nale, le ministre s'est engagé au "classement de cette mosquée, vu sa valeur historique".

Dans la ville de Charef, la mosquée El Atik fait partie des plus importants lieux de culte de la localité, et son chantier fut lancé en 1886, à l'initiative des enfants de la région, qui ont parachevé sa réalisation vers 1897, a indiqué l'APS, précisant que cette mosquée historique a été bâtie grâce à Tahar Kasri, sur les décombres de la mosquée dite des "Daraouiche", détruite par le colon français, qui avait interdit aux indigènes de la rebâtir, car considérée comme un symbole de

résistance. Durant la période coloniale, elle fut considérée comme un pôle de résistance et de nationalisme pour toute la région. En effet, c'est cette mosquée que choisit le moudjahid Ferhat Abbas, pour prononcer un discours en 1946, et nombre de membres de la wilaya historique VI se sont succédé, à son niveau, après l'Indépendance.

Le ministre a poursuivi sa visite à Djelfa par l'inspection de structures culturelles au chef lieu de la wilaya et à Zekkar.

B. M.

TIPASA, COMMUNE DE AHMER EL-AÏN

## Mise en service d'un centre régional de stockage des céréales

Le secteur agricole de la wilaya de Tipasa a été renforcé par un centre régional de stockage des céréales, réalisé à Ahmer el-Aïn, pour une capacité d'emmagasinage d'un demi-million de quintaux de céréales.

Cette structure stratégique, mise en service par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Chérif Omari, en compagnie du wali Mohamed Bouchama, est d'une contribution certaine dans le renforcement des capacités de stockage du pays, estimées à 30 millions de quintaux.

Dans sa déclaration à l'occasion, le ministre a qualifié la structure d'"acquis d'importance stratégique, devant nous permettre de gérer le stock de céréales en toute tranquillité", a-t-il dit, "Nous œuvrons actuellement à renforcer la production de blé tendre enregistrant une instabilité sur les marchés mondiaux", a ajouté M. Omari, signalant que l'Algérie a

"enregistré une autosuffisance en matière de blé dur et d'orge, dont le stock disponible peut couvrir nos besoins jusqu'à fin 2021", a-t-il assuré.

Le ministre a fait part, à ce propos, de "prévisions d'exportation du blé dur, durant les prochains années, si cette tendance est maintenue", a-t-il estimé. La "réalisation de ce centre régional de collecte de céréales est inscrite au titre d'un programme national ayant permis la réalisation de neuf centres similaires à l'échelle nationale, d'une capacité d'accueil globale de 3,5 millions de quintaux de céréales", a souligné M. Omari.

Il a signalé, en outre, le lancement de la réalisation de 14 centres de stockage de céréales, au titre des mesures décidées dernièrement par le gouvernement au sujet de la levée de gel sur 30 projets de ce type.

Les 16 autres projets restants sont en cours d'études "au cas par cas", a-t-il

ajouté, assurant qu'ils seront repartis sur nombre de régions du pays, notamment les Hauts-Plateaux et le Sud, "dans les prochains jours".

Sur un autre plan, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche a abordé l'aspect technique lié à l'amélioration du rendement, qu'il a qualifié d'"important et stratégique", et ce en adoptant, a-t-il dit des "moyens de travail modernes, conjugués à une formation et un encadrement susceptibles de permettre aux agriculteurs de maîtriser les techniques de multiplication du rendement, en le portant de 30 qx/ha à 50 qx/ha", est-il escompté.

M. Omari a donné, à l'occasion, le coup d'envoi d'une campagne de boisement du périmètre et de l'intérieur de la station de traitement des eaux de Bou-Ismaïl, avant de prendre part à une journée d'études sur la lutte contre la migration illégale.

APS

ADRAR

## Équipement en kits solaires de 5 puits pastoraux

Une opération d'équipement en kits solaires de cinq puits pastoraux est en cours à travers la daïra de Cherouine, extrême nord de la wilaya déléguée de Timimoun.

Menée à l'initiative du Croissant-Rouge algérien (CRA), cette opération vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les zones de pacage de la région, à travers la mobilisation de l'eau avec de l'énergie solaire.

Inscrite au titre d'un programme du Croissant-Rouge algérien portant sur l'équipement en panneaux solaires de 16 puits à travers les zones enclavées de certaines wilayas du Sud, l'opération consiste en l'équipement de trois puits au ksar d'Adjedir et deux autres sur le territoire de la commune d'Akebli.

De nombreux éleveurs ont salué cette initiative de solidarité à même de contribuer à mettre un terme aux difficultés rencontrées en matière d'alimentation des générateurs en électricité ou via des futs de carburant et au puisage manuel de l'eau pour l'abreuvement du cheptel.

Les éleveurs ont sollicité, par ailleurs, le Croissant-Rouge algérien afin de leur fournir des tentes pour se protéger des rudes conditions naturelles, notamment le froid hivernal, la chaleur en été et les tempêtes de sable dans ces régions du grand Erg occidental.

TIZI-OUZOU

## Une 1<sup>re</sup> rencontre sur la vannerie

Les artisans vanniers ayant participé à la première rencontre sur la vannerie qui s'est tenue à la maison de la culture Mouloud-Mammeri de Tizi-Ouzou, ont soulevé le problème de la commercialisation de leurs produits.

Les artisans Slimane Tamoud, Iratni Slimane, Saheb Fazia et Betrouni Tassadit, ont tous observé que ce problème de commercialisation, "est lié à l'absence d'un marché permanent pour l'exposition et la vente des objets de l'artisanat, à cela s'ajoute, l'absence d'un événement (fête ou festival) qui serait exclusivement dédié à cet artisanat à l'instar de ceux destinés à la promotion de la tapisserie, la poterie et la bijouterie traditionnelles", ont-il souligné. Les quelques ventes effectuées par ces artisans se font lors des foires artisanales qui sont pour eux "une opportunité" pour faire la promotion de ce métier, mais auxquelles ils ne peuvent pas toujours participer car beaucoup d'entre eux ne disposent pas de carte d'artisan, vu que ce métier est souvent pratiqué par des femmes au foyer ou des retraités. Ces mêmes vanniers se sont aussi inquiétés de l'absence d'une "relève pour assurer la sauvegarde de ce métier qui tend à disparaître, du temps qu'il exige tout d'abord d'aller chercher la matière première en forêts et ensuite fabriquer l'objet en question, à cela s'ajoute la rareté de la matière première notamment de l'osier".

A l'ouverture de cette rencontre de trois jours, organisée par la direction de la Culture en collaboration avec celle du Tourisme, la directrice de la culture Nabila Goumeziane, a observé que "cette manifestation qui coïncide avec la célébration de la Journée nationale de l'artisan, a pour but la promotion de ce métier ancestral et la préservation de ce patrimoine culturel".

APS

MILA, VISITE DU MINISTRE DES RESSOURCES EN EAU

# Un milliard DA mobilisé pour les opérations d'urgence

*Pour les opérations d'urgence de son secteur dans cette wilaya, le ministre des Ressources en eau, Ali Hemam, a annoncé, mercredi 27 novembre à Mila, l'octroi d'un milliard DA, a indiqué l'APS.*

Soulignant que le ministre a pris cette décision après avoir suivi un exposé du directeur de wilaya du secteur sur les actions d'urgence et précisant qu'il s'agit, notamment, d'une station de traitement des eaux du champ de captage d'El Houïma, dans la commune de Grem Gouga, la réalisation d'un réseau d'assainissement à Chelghoum-Laïd, la sécurisation de l'AEP des habitants de la commune de Rouached et l'exécution des études d'aménagement d'un périmètre d'irrigation au nord de la wilaya et d'un système d'épuration des eaux usées des agglomérations secondaires mitoyennes du barrage de Béni Haroun.

Pour l'acquisition d'équipements pour les unités de l'Ona à l'échelle nationale, le ministre a annoncé l'octroi de 100 millions DA pour l'Office national d'assainissement (Ona), et sur le chantier d'un château d'eau de 20.000 m<sup>3</sup>, qui alimentera 14 autres petits châteaux d'eau de la ville de Mila, le ministre a appelé à livrer ce projet dans une année au lieu de



deux pour améliorer le service d'eau dans cette wilaya.

Selon l'APS, M. Hemam a lancé les travaux de renforcement de l'alimentation en eau de 16 communes de la wilaya à partir du barrage de Béni Haroun et le barrage de Tablout de la wilaya voisine de Jijel préconisant de réduire le délai à 12 mois et renforcer les chantiers en moyens humains et matériels. Il a posé la première pierre d'un projet de réhabilitation du réseau d'AEP des deux communes de Mila et Zeghaya (130.000 habitants) à partir des forages d'Amirat Erras pour 679 millions DA et à la station

d'épuration des eaux usées (Step) d'Oued-Nedja, le ministre a appelé à protéger les eaux du barrage de Béni Haroun des risques de pollution par l'achèvement des projets des Step de Bougherdaïne, Rouached et Sidi-Merouane et à exploiter les eaux traitées de ces Step, estimant que le taux de remplissage des barrages du pays dépasse actuellement les 70%.

Le projet de réhabilitation du système d'AEP de la commune d'Aïn Beïda Ahrich, désormais alimenté chaque jour en eau, a, également, été inauguré.

B. M.

NAAMA, LIGNE FERROVIAIRE MÉCHERIA-EL BAYADH

## Livraison et mise en service avant fin 2020

En visite de travail, dimanche 17 novembre dans la wilaya de Naâma, le ministre des Travaux publics et des Transports, Mustapha Koraba, a insisté sur la livraison du projet de la ligne ferroviaire Mécheria-El Bayadh, longue de 135 kilomètres, et sa mise en service avant la fin de 2020.

A la première journée de sa visite d'inspection dans la wilaya, le ministre a instruit d'accélérer la cadence de concrétisation de ce projet lancé en 2013 et qui enregistre actuellement un taux d'avancement dépassant les 51 %, insistant sur sa livraison et la mise en service de la ligne avant la fin de la prochaine année..

"Ce projet structurant a une grande importance pour les citoyens de la région avec son caractère urgent", a souligné Mustapha Koraba, faisant observer que les travaux sont à un rythme lent nécessitant de relancer les chantiers ou résilier les marchés avec les entreprises accusant du retard pour accélérer la cadence des travaux.

A Mécheria, le ministre a, lors de l'inspection du poste de maintenance, pris connaissance des préoccupations des responsables locaux de la Société nationale de transport ferroviaire (SNTF) concernant les passages à niveau sans signaux sur l'itinéraire des lignes ferroviaires traversant la wilaya, en plus du rejet de déchets domestiques le long des rails, et sur le même site, il a déclaré l'achèvement de la rénovation de 136 anciens wagons cette année au niveau du centre de main-

tenance basé à Sidi Bel-Abbès pour les mettre en service au début de l'année prochaine. Plusieurs wagons réparés seront affectés pour le lancement du train automateur sur la ligne ferroviaire reliant Mécheria à Aïn-Sefra, dans la wilaya de Naâma, pour renforcer le transport universitaire.

Par ailleurs, le ministre s'est enquis à la sortie sud de Mécheria des travaux de renforcement du doublement de la Route nationale (RN 6) sur 6 km qui enregistrent un taux d'avancement de 85 %, a indiqué l'APS, ajoutant qu'il a donné des instructions aux responsables du secteur des travaux publics de la wilaya pour le lancement immédiat de l'élaboration d'un dossier complet pour le classement du chemin de wilaya (CW 5) s'étendant sur une distance de 122 km et son intégration à la RN 6, soulignant qu'au sujet de la proposition d'inscrire le doublement du tronçon de la RN 22 reliant la commune de Naâma à la wilaya de Tlemcen, Mustapha Koraba a insisté sur l'achèvement des études techniques de ce projet comme priorité dans le cadre de la concrétisation des prochains programmes du secteur pour l'exercice de 2020, déclarant que l'État prendra en charge tous les projets proposés qui constituent des axes reliant l'autoroute Est-Ouest et l'autoroute des Hauts-Plateaux qui sera réalisée dans l'avenir dans le cadre du plan national des travaux publics et transports à l'horizon 2030. Toutes les propositions faites au niveau de la wilaya de Naâma, à l'instar de la réalisation du chemin Sirat el-Kheïl reliant Chellala et Mecheria et le chemin

entre le village de Cheikh Bouamama et El Bnouid seront prises en charge à partir de l'année prochaine 2020, a affirmé le ministre, qui a rencontré des représentants d'associations locales au chef-lieu de wilaya qui l'ont sollicité de transférer le tracé de la ligne ferroviaire traversant le centre-ville vers l'extérieur du tissu urbain, il leur a indiqué que l'Agence nationale des études et suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (Anesrif) élaborera une étude précise pour déterminer les sections de cette ligne traversant le tissu urbain de la ville de Naâma, qui seront transférées en dehors de la ville pour mettre fin aux risques encourus lors du passage des trains dans les cités d'habitation.

La première journée de cette visite a permis au ministre d'inspecter une opération d'aménagement et de réfection d'un garage et d'ateliers de maintenance au siège de l'entreprise publique de transport urbain de Naâma, a fait savoir l'APS, indiquant qu'à cette occasion, le ministre a annoncé que la wilaya de Naâma sera bientôt dotée de 15 nouveaux bus pour ouvrir de nouvelles lignes au niveau des zones urbaines des grandes villes, soulignant que des autorisations d'ouverture et exploitation de nouvelles lignes suburbaines seront accordées à des opérateurs privés. Mustapha Koraba a poursuivi sa visite dans la wilaya de Naâma, le lendemain lundi 18 novembre, par l'inspection de chantiers de confortement et de modernisation de la RN 6 à Tiout et de rénovation du CW 5 à Sfisifa.

APS

ANNABA

## Rencontre sur la prévention de la traite des êtres humains

Les participants à une rencontre d'information régionale sur la prévention de la traite des êtres humains tenue, jeudi 14 novembre à Annaba, ont insisté sur la sensibilisation et la diffusion de la culture d'alerte pour davantage d'efficacité des dispositifs de lutte contre ce fléau transfrontalier.

Les efforts déployés par l'État pour lutter contre ce fléau nécessite l'implication efficace de tous les acteurs avec en tête la société civile par des actions de sensibilisation, a indiqué Khadidja Khelfi, qui représente le ministère de la Communication et la commission nationale de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains.

Après "la création de ladite commission et la mobilisation des dispositifs de lutte contre le fléau, ces efforts sont poursuivis par la formation des différents intervenants (sécurité, justice, média, santé, association)", a ajouté la même cadre devant les participants à la rencontre qui représentent les différents corps de sécurité, la justice, la société civile et les différents instances nationales concernées.

La représentante de la justice au sein de la même commission a relevé que la législation algérienne a accompagné l'évolution de ce phénomène par la mise en place des mécanismes juridiques de lutte.

Considérant que la "traite des êtres humains constitue le troisième crime transfrontalier, elle a insisté sur la mobilisation constante contre ce fléau, dont le trafic rapporte aux réseaux criminels 150 milliards dollars par an, d'après les estimations de l'Onu".

OUARGLA

## Salon de la production et de l'exportation

Une quarantaine d'entreprises, publiques et privées, algériennes et étrangères, prennent part au Salon de la production et de l'exportation, ouvert, mardi 26 novembre à Sidi-Khouiled.

Placé sous le signe de "L'avenir de notre économie se construit avec nos entreprises", ce Salon économique prévoit, dans sa première édition, des stands d'exposition d'une riche gamme de produits agro-alimentaires, de services, ainsi que des matériels et outils de production des entreprises, à l'instar du groupe Gica de production de ciment et l'entreprises Soummam.

Cette manifestation (26-30 novembre) regroupe également des sociétés de pays arabes, dont la Tunisie, Libye et Mauritanie. Des représentants d'entreprises participantes ont mis en exergue l'importance de cette manifestation économique pour la consolidation des opportunités de partenariat et d'affaires entre opérateurs et la vulgarisation et la promotion de la production nationale sur les marchés local et national.

La manifestation prévoit, en marge de l'exposition, la présentation de communications afférentes à diverses questions économiques et commerciales, dont le marketing, animées par des économistes et opérateurs commerciaux.

L'organisation de ce rendez-vous s'assigne comme objectifs la promotion du produit algérien, notamment à l'export, vers le marché africain en particulier, la contribution aux efforts de développement d'un climat d'affaires dans les régions du Sud, ainsi que l'ouverture de perspectives d'emploi pour les jeunes.

APS

ITALIE

# Polémique autour d'une interview d'Assad à la TV publique



**L'idée de diffuser une interview réalisée par quelqu'un d'externe à la rédaction et exerçant, en outre, une fonction de direction, et non de journaliste, a été dénoncée.**

Une polémique a démarré en Italie autour d'une interview accordée par le Président syrien Bachar el-Assad à la télévision publique Rai, qui ne sera pas retransmise dans la péninsule, mais diffusée en Syrie lundi soir.

A l'origine de cet entretien, Monica Maggioni, une ancienne journaliste, actuellement directrice de Rai Com, filiale

de la Rai qui s'occupe de la rediffusion des chaînes de la maison-mère dans le monde entier.

Mme Maggioni, qui avait déjà interviewé par le passé le président syrien, a réussi grâce à ses contacts dans son entourage à réaliser le 26 novembre à Damas cet entretien exclusif.

De retour en Italie, une première question s'est posée: dans quelle émission et sur quelle chaîne diffuser l'entretien ?

L'idée était de la transmettre sur la chaîne d'information en continu, Rai News 24, mais les syndicats de la Rai s'y opposent. Ils ont dénoncé l'idée de diffuser une interview réalisée par quelqu'un d'externe à la rédaction et exerçant en outre une fonction de direction, et non plus de journaliste, alors que la Rai en compte plus de

1.700, relate le quotidien bien informé, *Il Fatto Quotidiano*.

Les principaux responsables de la Rai ont décidé de reporter, sans fixer de date, la diffusion de cette interview, initialement prévue pour le lundi 2 décembre sur Rai News 24, et qui devait être retransmise au même moment sur les médias syriens.

Face au report sine die côté italien, Damas a fait savoir que le régime ne veut plus attendre et diffusera l'interview à 20h lundi soir, selon le quotidien *Repubblica*. Le service de presse du régime syrien a estimé que c'était "un exemple supplémentaire des tentatives occidentales de cacher la vérité sur la situation en Syrie", a ajouté *La Repubblica* pour qui, "il est improbable" désormais que la Rai diffusera cette interview.

LIBYE

## Un MiG des proHaftar abattu

Les troupes du gouvernement libyen d'union nationale (GNA) ont annoncé avoir abattu samedi un avion de combat MiG des forces rivales loyales au maréchal Khalifa Haftar, et capturé son pilote. Les forces proHaftar ont confirmé la perte d'un MiG-23, mais ont attribué le crash à "une panne technique".

En proie à l'instabilité depuis la chute du régime de Mouammar Kadhafi renversé par une révolte en 2011, la Libye est en proie à l'insécurité, à des luttes de pouvoir et à des combats entre forces rivales.

Le 4 avril, le maréchal Haftar, l'homme

fort de l'est libyen, a lancé une offensive pour s'emparer de la capitale Tripoli, siège du GNA reconnu par l'Onu. Les combats sont concentrés au sud de Tripoli mais les lignes de front ont peu bougé.

"Nos forces ont abattu un avion MiG-23 du criminel de guerre Haftar (...) au sud de Zaouia", ville à 45 kilomètres à l'ouest de Tripoli, a annoncé sur Facebook le commandement des forces du GNA. L'appareil a été visé alors qu'il survolait la caserne d'al-Yarmouk, en banlieue sud de Tripoli.

Une vidéo postée par les proGNA montre

la chute d'un avion duquel s'échappe une fumée noire. Son pilote a pu s'éjecter avant d'être capturé près de Zaouia.

Le porte-parole des proHaftar, Ahmad al-Mesmari, a indiqué dans un communiqué sur Facebook que le crash était dû à un "accident et que le pilote était tombé en zone ennemie".

"Le général Amer al-Orfi est réapparu aux mains des terroristes de Zaouia. Il a été fait prisonnier et a été maltraité, en violation des accords de Genève sur les prisonniers de guerre", a-t-il affirmé, en ajoutant que les frappes des forces pro-

GRANDE-BRETAGNE

## Appel au vote "anti-Boris Johnson" pour les législatives

L'appel a été lancé par plusieurs personnalités des partis travailliste, libéral-démocrate et SNP (Scottish national party) écossais. Un sondage suggère que la majorité jusqu'à présent escomptée des conservateurs a été réduite de moitié dans les deux dernières semaines, de 82 à 40 députés, à quatre jours du scrutin.

Le sondage indique également qu'il suffirait à quelque 40.000 électeurs de voter de façon tactique dans 36 circonscriptions pour empêcher Boris Johnson de former un gouvernement majoritaire. Or, sans majorité, le Premier ministre aurait probablement peu de chances de pouvoir honorer sa promesse centrale de campagne de réaliser le Brexit.

Le DUP, le parti unioniste nord-irlandais qui avait permis aux conservateurs de se maintenir au pouvoir, est désormais farouchement opposé à l'accord de sortie négocié par Boris Johnson. Les anti-Brexit appellent les "remainers" à mettre leur loyauté électorale de côté et voter pour le candidat qui a le plus de chances contre les conservateurs.

Pour les persuader, ils font remarquer que ces élections du 12 décembre pourraient pencher facilement dans un sens ou dans l'autre. C'est-à-dire accorder une majorité confortable aux Tories ou bien engendrer un Parlement suspendu où aucun parti n'aurait la majorité avec dans ce cas la perspective d'un second référendum.

Si le Premier ministre a fait de cette élection anticipée un scrutin pour ou contre son accord de sortie de l'Union européenne, en Irlande du Nord, qui ne représente que 18 des 650 sièges, le Brexit est relégué au second plan.

Cela devrait être sur le Brexit. Mais parce que c'est l'Irlande du Nord, ça ne l'est pas. On en revient toujours aux loyalistes contre les nationalistes.

Elections législatives au Royaume-Uni: reportage sur le marché à Belfast, en Irlande du Nord.

Agences

NIGERIA

## Les réactions se multiplient suite à l'arrestation d'Omoyele Sowore

L'arrestation de l'opposant Omoyele Sowore par les services secrets suscite dans certains milieux un vif émoi. Les images de cette arrestation sont l'objet de débat dans les médias et sur internet au Nigeria depuis vendredi dernier. Les autorités nigérianes ont réagi officiellement pour la première fois dimanche 8 décembre.

Après deux jours de silence de la DSS, son porte-parole Peter Afunnya a nié l'in-

trusion des agents de son service pour arrêter Omoyele Sowore à l'intérieur du tribunal d'Abuja. Il dénonce une manipulation de Sowore et de ses partisans "simulant une fuite face à une tentative d'arrestation imaginaire".

De son côté, Garbi Shehu au nom de la présidence du Nigeria martèle que la DSS n'a "pas besoin en permanence de permission présidentielle pour prendre ses responsabilités comme le lui confère la

Constitution". Dans un court texte intitulé "Leçons inspirées du comportement du chien sauvage africain", le prix Nobel et écrivain Wole Soyinka appelle le président Muhammadu Buhari à "mieux contrôler ses agents de la DSS et à leur apprendre les bonnes manières".

L'avocat Femi Falana principal défenseur de Omoyele Sowore réclame des sanctions disciplinaires auprès contre ses pairs avocats membres du gouvernement. Le

vice-président Femi Osinbajo, le ministre de la Justice Abubakar Malami et deux autres ministres sont avocats de profession. Et selon Maître Falana, face à l'intervention de la DSS, leur silence bafoue leur serment de protéger la Constitution en toute circonstance.

Du côté du PDP, la principale formation politique dans l'opposition, c'est le silence quasi complet.

Agences

# Calvaire des Palestiniens dans les prisons israéliennes

*Le cas récent de Samer Arbeed met une fois de plus en lumière le recours systématique à la torture contre les détenus palestiniens dans les prisons israéliennes.*

Des soldats israéliens ont arrêté Arbeed à son domicile à Ramallah le 25 septembre 2019. Ils l'ont sévèrement tabassé avant de l'emmener au centre de détention Al Moscobiyye à Jérusalem pour un interrogatoire. Deux jours plus tard, selon son avocat, il a été hospitalisé après avoir été violemment torturé et sa vie a été en danger pendant plusieurs semaines. Une instance judiciaire avait autorisé les services secrets israéliens, le Shin Bet, à utiliser des "méthodes exceptionnelles" pour obtenir des informations dans cette affaire sans passer par les tribunaux. Cela a amené Amnesty International à condamner le traitement subi par Arbeed que l'ONG a qualifié de "torture sanctionnée par la loi". En août 2019, peu avant l'arrestation d'Arbeed, les forces d'occupation israéliennes avaient lancé une opération contre la jeunesse palestinienne et arrêté plus de 40 étudiants de l'université de Birzeit. Les arrestations se sont multipliées après la détention d'Arbeed et, comme de nombreux étudiants se sont vu refuser l'accès à un avocat, on craint que nombre d'entre eux aient également été soumis à la torture. Ces actes de torture ne sont pas nouveaux. Depuis la création de l'État d'Israël en 1948, l'Agence de sécurité israélienne (ISA) torture systématiquement les Palestiniens en utilisant diverses techniques. De nombreux pays ont inscrit l'interdiction de la torture dans leur législation nationale (ce qui ne l'empêche pas de demeurer une pratique répandue sous couvert de sécurité de l'État), mais Israël a pris une voie différente : il n'a pas adopté de législation nationale interdisant l'usage de la torture, et ses tribunaux ont autorisé le recours à la torture en cas de "nécessité".

## La torture et la loi

La question de la torture occupe une place importante dans les débats sur l'éthique et la morale. Beaucoup de gens soulignent que la pratique de la torture est le signe d'une société malade et corrompue. En effet, pour pratiquer la torture, il faut ne plus rien avoir d'humain, et une fois que ce processus de déshumanisation est enclenché, il n'a pas de limites. En outre, l'excuse couramment invoquée par les appareils de sécurité pour justifier la torture, à savoir qu'elle permet d'obtenir des informations vitales, est démentie par les faits. Selon de nombreux experts de premier plan les informations obtenues sous la torture sont généralement fausses. Les détenus avouent souvent n'importe quoi pour mettre fin à leurs souffrances. Le régime juridique international interdit la torture en vertu du droit international coutumier ainsi que de divers traités internationaux et régionaux. Le droit international humanitaire, qui régit le comportement des parties pendant un conflit, inclut également l'interdiction de la torture. L'interdiction de la torture est tellement absolue qu'elle est considérée comme jus cogens en droit international, ce qui signifie qu'elle ne peut faire l'objet d'aucune dérogation ni être remplacée par aucune



autre loi. Pourtant, la torture continue d'être utilisée par de nombreux pays dans le monde. Amnesty International parle d'une "crise mondiale", étant donné que l'ONG a documenté des violations de l'interdiction de la torture dans une large majorité des États membres des Nations unies au cours des cinq dernières années. La "guerre contre le terrorisme" menée par les États-Unis à la suite du 11 septembre 2001 a, notamment, conduit à des cas d'atroce torture systématique dont les victimes ont été principalement des prisonniers arabes et musulmans. Le camp de détention de Guantanamo Bay a été et reste un lieu de torture. Des images de prisonniers les yeux bandés, menottés et agenouillés au sol dans des combinaisons orange ont été partagées à travers le monde.

## Diabolisation des Palestiniens

Pourtant, les images les plus marquantes de cette époque proviennent peut-être de la prison militaire américaine d'Abu Ghraïb en Irak. Des photos et des rapports militaires fuités ont révélé que la prison était le théâtre de tortures à grande échelle, y compris le viol d'hommes, de femmes et d'enfants. L'administration étasunienne de l'époque a condamné ces actes et tenté de faire croire qu'il s'agissait d'incidents isolés. En outre, des témoignages récents d'Abou Ghraïb révèlent des liens sinistres entre les techniques d'interrogatoires étasuniennes et israéliennes. Dans un mémoire, un ancien interrogateur américain en Irak a affirmé que l'armée israélienne avait formé du personnel étasunien à diverses techniques d'interrogatoire et de torture, y compris ce que l'on a appelé la "chaise palestinienne", dans laquelle un détenu est attaché à une chaise basse avec les mains liées aux pieds, ce qui le maintient dans une position accroupie. Cette pratique atrocement douloureuse a été perfectionnée sur les Palestiniens – d'où son nom – et a été adoptée par les États-Unis en Irak. La culture populaire, comme les séries de télévision *24* et *Homeland*, normalisent également le recours à la torture, en particulier contre les Arabes et les

musulmans, et soutiennent l'idée qu'elle est justifiée par l'intérêt supérieur. Il y a également eu une augmentation récente de séries télévisées et de films mettant en scène les activités du Mossad et du Shin Bet, comme *Fauda*, *The Spy and the Dead Sea Diving Resort*, qui héroïsent les activités de l'ISA tout en diabolisant les Palestiniens comme terroristes. Ces séries et films présentent au monde une image d'Israël qui lui permet de justifier ses violations du droit international, y compris la torture.

Bien qu'Israël ait ratifié la Convention contre la torture en 1991, il ne l'a pas incorporée dans sa législation nationale. De plus, malgré l'affirmation contraire du Comité des Nations unies, Israël affirme que la Convention contre la torture ne s'applique pas au territoire palestinien occupé. Israël a également rendu plusieurs arrêts sur la torture qui ont conforté les activités de ses services de sécurité. Par exemple, en 1987, deux Palestiniens ont détourné un bus israélien et ont ensuite été capturés, battus et exécutés par le Shin Bet. Les médias israéliens ont reçu l'ordre de ne pas en parler, mais des détails de la torture et de l'exécution ont fuité et ont conduit à la création d'une commission gouvernementale. Plus d'une décennie plus tard, à la suite d'une requête émanant d'organisations de défense des droits de l'homme, la cour de justice israélienne a rendu en 1999 un arrêt stipulant que les interrogateurs de l'ISA n'étaient plus autorisés à utiliser des moyens physiques dans les interrogatoires, interdisant donc le recours à la torture. La torture en tant que nécessité sécuritaire a été réaffirmée en 2017 lorsque la Haute Cour de justice israélienne a statué en faveur de Shin Bet, qui avait admis avoir commis ce qu'ils ont appelé des "formes extrêmes de pression" sur Assad Abu Ghosh. Leur justification était qu'Abu Ghosh possédait des informations sur une attaque terroriste imminente. Le tribunal a considéré qu'il s'agissait d'un "interrogatoire renforcé" plutôt que de torture. Chaque année, le système pénitentiaire militaire israélien incarcère des milliers de prisonniers politiques palestiniens, venant pour la plupart des territoires occupés en 1967.

## Même les enfants !

La loi israélienne autorise l'armée à détenu un prisonnier jusqu'à 6 mois sans inculpation. Cette période peut être prolongée indéfiniment, les "charges" restant secrètes. Les détenus et leurs avocats ne savent donc pas de quoi ils sont accusés ni quelles preuves sont utilisées contre eux. Le dernier jour de la période de six mois, les personnes ainsi détenues sont informées si elles sont libérées ou si leur détention sera prolongée.

C'est pendant la période de détention, alors que les détenus sont souvent privés de tout contact avec l'extérieur, qu'ils sont soumis aux formes les plus violentes d'interrogatoire et de torture. Quand et s'ils arrivent au tribunal, ils sont jugés par des militaires israéliens et se voient souvent refuser une représentation juridique adéquate. Les enfants ne sont pas épargnés par les épreuves de l'emprisonnement et de la torture dans le système militaire israélien et se voient presque toujours refuser la présence de leurs parents pendant les interrogatoires. Israël arrête, détient et poursuit chaque année entre 500 et 700 enfants palestiniens. Les méthodes les plus couramment utilisées sont les suivantes :

- **Torture positionnelle** : les détenus sont placés dans des positions de stress, les mains attachées derrière le dos et les pieds enchaînés

- **Tabassage** : les détenus sont battus, parfois jusqu'à l'inconscience

- **Isolement cellulaire** : les détenus sont placés en isolement pendant de longues périodes

- **Privation de sommeil** : les détenus sont empêchés de se reposer ou de dormir

- **Torture sexuelle** : les hommes, les femmes et les enfants palestiniens sont victimes de viols, de harcèlement physique et de menaces de violence sexuelle. Le harcèlement sexuel verbal est une pratique particulièrement courante

- **Menaces sur les membres de la famille** : les interrogateurs les menacent de s'attaquer à des membres de leur famille pour les contraindre à parler.

De nombreux mécanismes de torture exigent la complicité des acteurs du système judiciaire militaire israélien, y compris du personnel médical qui viole ainsi le code d'éthique médicale. Des médecins israéliens sont depuis longtemps complices de la torture des détenus et prisonniers palestiniens. Au fil des ans, les journalistes ont découvert des documents qui révèlent que des médecins ont validé des actes de torture et rédigé de fausses déclarations pour justifier des blessures causées par la torture. Pour les Palestiniens, la torture n'est qu'une des facettes de la violence structurelle qu'ils subissent de la part du régime israélien, qui les enferme dans une prison en plein air et les prive de leurs droits fondamentaux. C'est aussi une question qui reçoit peu d'attention de la part de la communauté internationale. C'est ainsi que le calvaire de Samer Arbeed, décrit par les médias israéliens comme un terroriste, a été ignoré par la plupart des États, malgré les pétitions et les pressions de nombreuses organisations palestiniennes et internationales de défense des droits humains. Comme pour les autres violations commises contre le peuple palestinien, la torture israélienne nous force à nous demander à quoi sert le droit international.

Agences

# Maladie respiratoire : La bronchiolite de l'enfant

*La bronchiolite est une infection aiguë des poumons d'origine virale, qui touche les enfants de moins de deux ans. Elle se caractérise par une inflammation des bronchioles, ces petits canaux à la suite des bronches qui conduisent l'air aux alvéoles pulmonaires.*

Les enfants qui en sont atteints ont une respiration difficile et sifflante. Cette maladie fait partie des causes d'hospitalisation les plus fréquentes chez les enfants de moins de deux ans. Les complications, rares, peuvent être sérieuses. L'automne et l'hiver sont les saisons où les bronchiolites sont les plus fréquentes.

#### Causes

Une infection au virus respiratoire syncytial ou VRS, dans la majorité des cas. Toutefois, ce ne sont pas tous les enfants infectés par ce virus qui développent une bronchiolite. En effet, la majorité d'entre eux possèdent une défense immunitaire spécifique contre celui-ci, même avant l'âge de deux ans.

#### Contagion et contamination

Le virus en cause se transmet par les voies aériennes, et peut être transporté par des objets souillés, les mains, les éternuements et les sécrétions nasales.

#### Évolution

Les symptômes de bronchiolite durent de 2 à 3 semaines, la durée

médiane étant 13 jours. Les patients avec bronchiolite vont souvent développer de l'asthme dans les années qui viennent.

#### Complications

Généralement bénigne, la bronchiolite risque néanmoins d'entraîner certaines complications plus ou moins graves, selon le cas :

- \*une surinfection bactérienne, comme \*une otite moyenne ou une ou pneumonie bactérienne
- \*des convulsions et autres troubles neurologiques
- \*une détresse respiratoire
- \*de l'apnée centrale

- \*de l'asthme, qui peut se déclarer et persister plusieurs années par la suite;
- de l'insuffisance cardiaque et des arythmies
- \*le décès (très rare chez les enfants qui ne souffrent pas d'une autre maladie).

#### Les symptômes de la bronchiolite

Signes liés à une déshydratation : parfois, la maladie entraîne une déshydratation liée au fait que l'enfant toussait trop pour absorber du liquide par la bouche. Dans ce cas, le bébé peut se montrer irritable, avoir la langue et les lèvres sèches, pleurer sans larmes et cesser d'uriner.

Durant les deux à cinq jours suivants : une fièvre, une toux une respiration sifflante, difficile et rapide.

#### Signes avant-coureurs :

- \*un rhume avec d'importants écoulements nasaux, des éternuements, une toux plutôt sèche, une fièvre légère, un refus de manger.

#### Signes d'aggravation :

- \*le battement des ailes du nez
- \*le tirage
- \*une respiration rapide

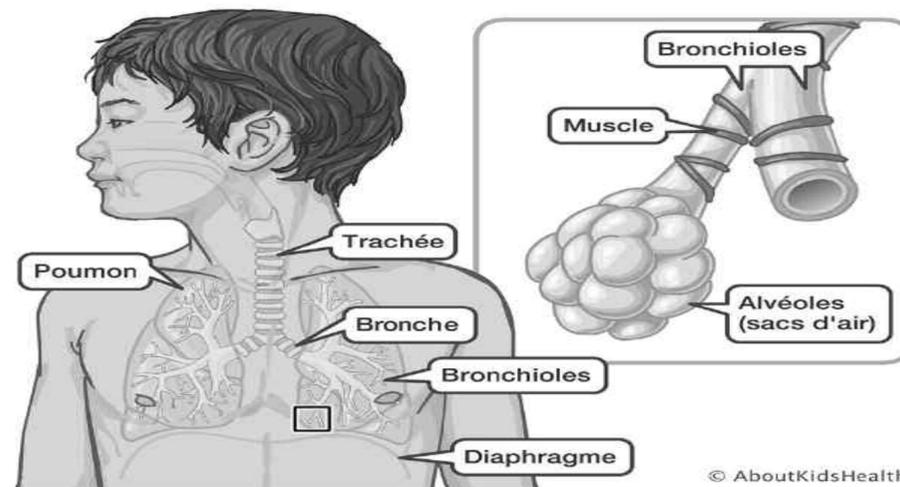
- \*une fréquence cardiaque accélérée
- \*coloration bleuâtre de la peau, des ongles et des lèvres causée par le manque d'oxygène (rare et grave)
- \*râles crépitants (durant l'inspiration, une succession de bruits secs se fait entendre).

**N.-B.** Il se peut que l'enfant présente une respiration sifflante mais ne dérange pas outre mesure l'enfant. Celui-ci mange et dort sans problème. En pareil cas on peut penser que la présentation est plus bénigne. Le médecin va le plus souvent diagnostiquer la bronchiolite basé sur les symptômes, les signes vitaux dont l'oxymétrie et l'examen physique. Les analyses de sang ou les radiographies ne sont pas faites de routine.

#### Les personnes et facteurs de risque de bronchiolite

Sauf exception, ce sont les jeunes enfants âgés de moins de deux ans qui sont les plus à risque. Parmi ceux-ci, certains sont néanmoins plus sensibles à la maladie :

- \*les bébés prématurés
- \*les nourrissons ayant moins de six semaines
- \*les enfants ayant des antécédents familiaux



© AboutKidsHealth.ca

- \*ceux qui souffrent d'une maladie cardiaque congénitale
- \*ceux dont le développement des poumons s'est fait de manière anormale (bronchodysplasie)
- \*ceux qui souffrent de fibrose kystique du pancréas (ou mucoviscidose), une maladie génétique. Cette maladie cause une viscosité excessive des sécrétions des glandes à divers endroits du corps, dont aux bronches. Les enfants amérindiens et natifs de l'Alaska.

#### Facteurs de risque

- \*Être exposé à la fumée secondaire (surtout quand il s'agit de la mère)
- \*Fréquenter une garderie
- \*Vivre en milieu défavorisé
- \*Vivre dans une famille nombreuse
- \*Une carence en vitamine D à la naissance. Une étude a rapporté qu'une faible concentration en vitamine D dans le sang du cordon ombilical est associée à un risque six fois plus élevé d'une éventuelle bronchiolite.

#### Mesures d'hygiène

Il faut surtout éviter les risques associés à la transmission par les mains ou l'air (toux, éternuements). Voici quelques mesures sim-

ples pour mettre la chance de son côté :

- \*se laver souvent et soigneusement les mains
- \*ne pas exposer l'enfant à la fumée secondaire, que ce soit à la maison ou dans les lieux publics;
- \*ne pas mettre l'enfant en présence de personnes infectées. À noter que le séjour en garderie augmente de manière significative le risque d'être infecté par le virus respiratoire syncytial. Idéalement, en période d'épidémie, il sera préférable de ne pas inscrire l'enfant dans une garderie avant l'âge de six mois pour prévenir les formes graves de bronchiolite
- \*embrasser le bébé sur les jambes et les mains plutôt que sur le visage. Cette recommandation s'applique en particulier aux frères et aux sœurs qui fréquentent des lieux à risque en période d'épidémie : école, garderie, etc.
- \*désinfecter quotidiennement les objets (biberons, jouets, ustensiles de cuisine, etc.) et les surfaces mises en contact avec le jeune enfant.

#### Allaitement maternel

Comme pour la plupart des maladies infan-

tiles, l'allaitement maternel fournit à l'enfant les anticorps qu'il n'a pas encore eu le temps de développer. Des études tendent à confirmer l'effet protecteur de l'allaitement contre la bronchiolite. Selon l'une de ces études, cet effet protecteur serait plus fort chez les enfants exposés à la fumée de cigarette.

#### Les traitements médicaux et approches complémentaires de la bronchiolite

Dans tous les cas de bronchiolite, il faut consulter immédiatement un médecin. S'il s'agit d'une forme légère de bronchiolite, le traitement pourra se poursuivre sans risque à la maison. On aura recours à une hospitalisation si le médecin constate des facteurs de risque de mauvais pronostic, des facteurs de risque particuliers, une saturation en oxygène trop basse, une déshydratation qu'on arrive pas à corriger par voie orale ou d'autres signes de complication.

#### Traitement de l'épisode aigu

- \*Traiter la fièvre. Pour ce faire, l'acétaminophène est efficace
- \*En plus de l'obstruction bronchique, il y a très souvent une obstruction nasale qui aggrave la situation. On peut aider en faisant des instillations nasales avec un sérum physiologique. Cette technique peut être appliquée par les parents et elle est reconnue comme étant plus efficace que le mouche-bébé
- \*Assurer que l'enfant mange suffisamment. Pour cela, on peut déboucher le nez et le pharynx avant qu'il ne mange, fractionner ses repas ou encore épaissir ses biberons
- \*Corriger la déshydratation causée par la fièvre et la respiration rapide en faisant boire beaucoup de liquide à l'enfant
- \*Fournir à l'enfant un environnement sain : aération correcte, absence de fumée de tabac
- \*Coucher l'enfant en position semi-assise, y compris pour dormir
- \*Les médecins prescrivent parfois un médicament antiviral si le virus respiratoire syncytial est en cause; son usage est réservé aux cas extrêmement sévères, les patients immunosupprimés ou avec maladie cardiaque congénitale
- \*Des antibiotiques sont parfois administrés, mais seulement si la bronchiolite se complique d'une infection bactérienne, comme

d'une otite moyenne ou d'une pneumonie

\*La physiothérapie respiratoire, ou kinésithérapie a été jugée inefficace en cas de bronchiolite selon une revue de la littérature Cochrane en 2012.

\*Une recherche publiée en 2013 a démontré l'efficacité de la dexaméthasone (un corticostéroïde systémique) combiné avec le salbutamol (un bronchodilatateur) chez les patients avec bronchiolite qui ont de l'eczéma ou des antécédents familiaux d'asthme.

#### En cas d'hospitalisation

Pour les cas plus graves, l'administration d'oxygène à l'aide d'un masque ou d'une sonde et l'hydratation par intraveineuse pourraient s'imposer. Il se peut que l'enfant, dont l'énergie est toute concentrée sur la respiration, ne puisse pas boire ni manger. Dans les cas les plus sévères, le recours à la ventilation artificielle non invasive, ou invasive peut être nécessaire.

#### Approches complémentaires

Aucune approche complémentaire particulière n'a fait l'objet d'études ou n'est recommandée par nos sources.

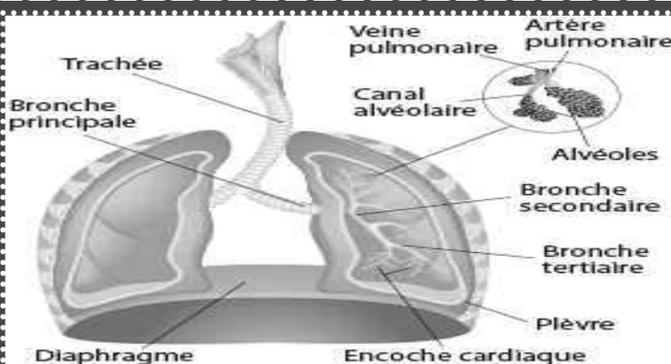
#### L'opinion de notre médecin

Dans le cadre de sa démarche de qualité, Passeportsanté.net vous propose de découvrir l'opinion d'un professionnel de la santé. Le docteur Dominic Larose, médecin de famille et urgentiste, vous donne son avis sur la bronchiolite :

Si un jeune enfant présente des signes de bronchiolite, il vaut mieux consulter sans tarder. La maladie est le plus souvent bénigne, mais se complique parfois. Il y a des parents qui s'inquiètent trop, d'autres pas assez. Moi, j'étais de la première catégorie...

Consulter permet d'avoir une opinion experte pour établir la conduite à tenir. Plus l'enfant est jeune, plus il faut consulter puisque les signes de gravité sont parfois subtils.

Dr Dominic Larose MD., CMFC(MU)  
FACEP



# Asthme de l'enfant de plus de 3 ans

*L'asthme de l'enfant se manifeste par des crises. Si une crise dure et s'aggrave, c'est une exacerbation. Entre les crises d'asthme, la respiration est normale.*

Le diagnostic du médecin repose sur un examen clinique et des tests respiratoires. Des tests cutanés peuvent être demandés pour rechercher une cause allergique.

## Les symptômes

L'asthme peut se manifester seulement à certaines périodes (asthme intermittent) ou être présent toute l'année (asthme persistant). Les symptômes apparaissent de façon plus ou moins intense. Cette variation est qualifiée :

\*de crise d'asthme, lorsque l'enfant ressent une gêne respiratoire liée à divers facteurs environnementaux, infectieux, etc.

\*d'exacerbation, lorsqu'une crise dure et s'aggrave

\*d'asthme aigu grave, conséquence d'une obstruction majeure des bronches.

Chez l'enfant, d'autres symptômes moins bruyants (toux et trachéite spasmodiques) sont considérés comme des équivalents de l'asthme. D'autres signes de l'asthme peuvent aussi apparaître lors d'un effort.

## La crise d'asthme chez l'enfant asthmatique

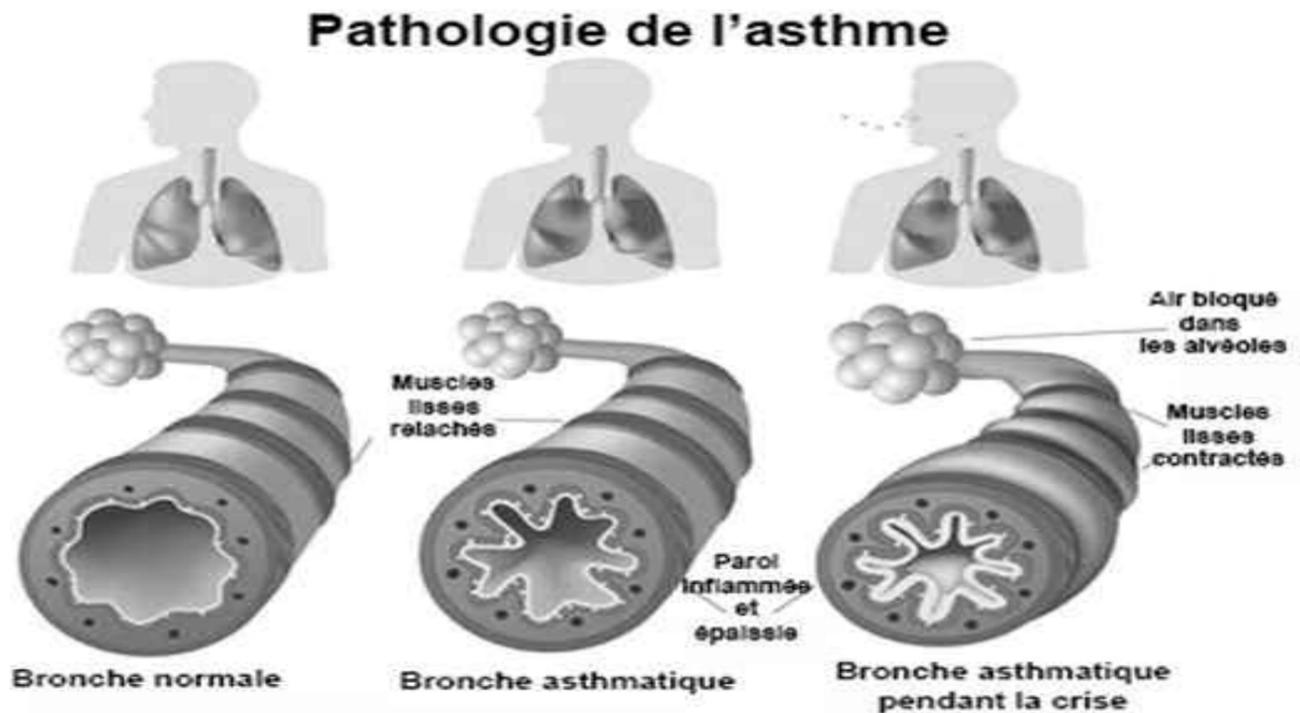
Exacerbation de l'asthme de l'enfant  
Asthme aigu grave de l'enfant  
Toux et trachéite spasmodiques : des équivalents de l'asthme chez l'enfant  
Asthme d'effort de l'enfant ou asthme induit par l'effort

## Examen de l'enfant asthmatique

Lors de la consultation, le médecin commence par poser des questions à l'enfant et à ses parents pour établir son diagnostic :

\*Quels sont les symptômes présents, leur fréquence, leur évolution, les circonstances qui les déclenchent ?

\*Existe-t-il des antécédents fami-



liaux d'asthme ou d'affections, comme un eczéma ?

\*L'enfant a-t-il eu des bronchiolites, de l'asthme du nourrisson, un eczéma atopique, une rhinite allergique, etc. ?

\*Quel traitement suit l'enfant ? Cette information a son importance car, chez quelques enfants, des médicaments (certains anti-inflammatoires par exemple) peuvent aggraver les symptômes de l'asthme.

\*Le médecin procède à un examen clinique.

\*D'autres examens et tests peuvent ensuite être réalisés pour confirmer le diagnostic et juger de la gravité de l'asthme chez l'enfant.

## Radiographie pulmonaire initiale

Cet examen permet de rechercher des signes liés à l'asthme (comme une distension thoracique, par exemple) et un foyer infectieux associé.

## Les épreuves fonctionnelles respiratoires chez l'enfant asthmatique

Les tests respiratoires ou épreuves fonctionnelles respiratoires (EFR) sont réalisés à distance d'une crise d'asthme. Ils permettent d'apprécier objectivement l'état respiratoire.



Les tests les plus utilisés sont la spirométrie et la pléthysmographie. La spirométrie consiste à mesurer pendant plusieurs respirations la quantité d'air que peuvent contenir les poumons (volume), l'enfant est capable d'inspirer ou de souffler en un temps donné (débit). Ce test est ensuite répété après inhalation d'un bronchodilatateur d'action rapide. Ce médicament permet d'ouvrir les bronches et de faciliter le passage de l'air dans les poumons. C'est le test de réversibilité.

La spirométrie aide au diagnostic d'asthme en montrant qu'il existe une obstruction des bronches qui diminue sous traitement par bronchodilatateur. Les enfants de plus de 6 ans sont capables de réaliser une spirométrie.

La pléthysmographie est un test respiratoire qui permet une évaluation plus complète des capacités respiratoires de l'enfant asthmatique. Cet examen totalement indolore se déroule dans une cabine vitrée où l'enfant est assis et souffle dans un embout, comme dans un spiromètre. La pléthysmographie est plus aisée pour les enfants entre 3 et 6 ans.

## Le bilan allergologique chez un enfant asthmatique

Pour procéder à une évaluation du terrain atopique de l'enfant asthmatique, il est nécessaire d'entreprendre un bilan allergologique.

Des tests cutanés par piqûres (prick-tests) permettent de préciser si l'asthme est supposé d'origine allergique. Ils sont couramment pratiqués et permettent de retrouver l'allergène en cause.

À partir des données recueillies lors de l'interrogatoire, le médecin dépose des gouttes de chaque allergène suspecté sur la peau. Il pique à travers la goutte pour la faire légèrement pénétrer. La réaction provoquée est évaluée en mesurant la rougeur et le gonflement qui en résultent.

Si nécessaire, ces tests peuvent être complétés par des analyses sanguines afin d'effectuer un dosage des éosinophiles (variété de globules blancs dont le taux augmente en cas d'allergie) et des IgE (anticorps immunoglobuline E) spécifiques à certains allergènes.



# Mustapha Lacheraf : la culture comme étendard

*Homme de grande valeur mais discret jusqu'à l'effacement, Mustapha Lacheraf mérite grandement d'être connu. En ces heures troubles, on ressent de façon plus aiguë l'absence de personnalités de cette trempe.*

CONTRIBUTION  
DE DJAMEL ABADA

Mustapha Lacheraf est un homme politique et intellectuel algérien, écrivain et poète, militant et enseignant (au Lycée Louis-le-Grand à Paris en particulier), traducteur-interprète (à l'Institut des Langues orientales de Paris), et journaliste. Né en 1917, il va traverser le siècle avec l'Algérie et son histoire, dramatique et mouvementée, chevillée au corps. Nationaliste dans l'âme, jamais il ne renoncera aux principes de probité et d'honnêteté qui l'ont porté tout au long d'une vie de grande richesse sociale, intellectuelle et politique. Homme de grande valeur mais discret jusqu'à l'effacement, il mérite grandement d'être connu. En ces heures troubles, on ressent de façon plus aiguë l'absence de personnalités de cette trempe.

Comme les jeunes de ma génération, j'ai connu Mustapha Lacheraf à travers son ouvrage de référence : *L'Algérie, Nation et Société*, édité en 1965 chez Maspero et qui regroupe un certain nombre d'articles sur l'histoire de notre pays de l'invasion française à l'indépendance. Hormis le style de l'auteur caractérisé par des phrases à rallonge et qui demande un temps d'accoutumance, il devient évidemment l'ouvrage algérien de référence en histoire. Malheureusement, je me suis arrêté à ce livre et ne me suis intéressé à l'auteur qu'épisodiquement, à travers la presse, jusqu'à récemment où j'ai eu le bonheur de tomber en librairie sur un livre qu'il a écrit en 1998 et intitulé : *Des noms et des lieux*, avec comme sous-titre : *Mémoires d'une Algérie oubliée*

Je simplifie d'une demi-boutade : c'est l'autobiographie d'un homme et d'un terroir, d'un homme et d'un pays en osmose absolue, dans un naturalisme de bon aloi. Je dois faire une confession : quand j'ai lu son lieu de naissance, Chellalet-el-Adhaoura, j'ai étalé ma vieille carte Michelin et sorti une loupe de mes années philatélie et commencé à parcourir la Hodna d'Est en Ouest, sous le regard interloqué de ma fille.

Mustapha Lacheraf est né en 1917 dans un terroir au sens propre et noble du terme, dans ce qu'il appelle joliment « *le vaste hinterland naïli* », à Chellalet-el-Adhaoura, entre Sour-el-Ghoulane et Ksar el-Boukhari, que sa famille quittera alors qu'il avait quatre ans pour s'installer une trentaine de



kilomètres plus loin, à Sidi-Aïssa. Il passe une enfance bedouine, au grand air, montant à cheval, entouré de frères et sœurs, d'oncles et de tantes, de cousins et cousines, dans des lieux où les personnages et les choses gardaient encore toute leur saveur, où la fureur de l'épopée de l'Emir n'était pas encore totalement dissipée, entretenue dans la mémoire collective comme une histoire familiale, ce qu'elle fût en fait. L'enfant qu'il est grandit dans l'évocation jamais assouvie des exploits des ancêtres, compagnons de l'Emir, rkaïz l'Hodhna, se familiarisant grâce à son père, magistrat de la justice musulmane, aux œuvres arabes classiques dont *Kitab al-'ibar* d'Ibn Khaldoun pour ne citer que celui-là. Tout cela contribue à forger l'esprit et la personnalité de Mustapha Lacheraf, soucieux d'étudier malgré les difficultés et les barrières qui se dresseront sur son chemin. Il décrit d'ailleurs longuement son séjour à Alger au sein de la célèbre medersa Thaalibiya, École supérieure arabe, qui fera de lui un parfait bilingue et le préparera aux études littéraires à la Sorbonne.

Comme tous ceux de sa génération, il s'engage dans le mouvement nationaliste, militant au sein du PPA de Messali Hadj, puis du MTLD, rejoignant pour finir le FLN. Il se fera surtout remarquer par son travail de journaliste dans la presse clandestine. Il est arrêté et emprisonné en 1956, lors du détournement d'avion par l'armée française avec les quatre dirigeants de la révolution Aït Ahmed, Boudiaf, Ben Bella et Khider. Il participe à l'élaboration du « Programme de Tripoli ». A l'indépendance, il choisit la carrière diplomatique et représentera le pays dans plusieurs capitales. S'étant spécialisé dans les questions d'éducation, il est nommé conseiller à la Présidence en 1970. Après avoir contribué à la rédaction de la Charte nationale en 1976, il est nommé

ministre de l'Éducation nationale de 1977 à 1979. Ardent partisan du bilinguisme dont il est un produit éloquent, il sera contraint à la démission par suite des nombreuses cabales ourdies contre lui par les partisans de l'étroitesse d'esprit et de la sécheresse intellectuelle, qui ont tous trouvé refuge dans le parti unique, godillot et reptilien.

Abordant ça et là le problème de l'arabisation version ba'thiste, il ne trouve pas de mots assez durs pour stigmatiser ceux qui s'en font les défenseurs acharnés au-delà de toute raison, motivés qu'ils sont par une idéologie mortifère, prêts à sacrifier des générations d'élèves pour leurs intérêts idéologiques. La suite de l'histoire nous donnera hélas des exemples probants. La charge portée contre lui sera téléguidée par un personnage aussi rigide intellectuellement que le troupeau qui lui sert de militants, à savoir Yahyaoui, responsable du FLN et que Lacheraf décrit ainsi : « *Ledit M. S. Yahyaoui, nature frustrée, à l'esprit confus et néanmoins ancien élève des Oulémas, mais aussi sûrement chef de file et protecteur attiré des militants arabistes les plus excités du Ba'ath algérien, avait abusé de ses hautes responsabilités pour mobiliser contre moi à Guelma tous les hommes de main et cadres dévoyés dont il pouvait disposer.* »

Il n'est pas tendre non plus envers Boualem Benhamouda, ministre de l'Intérieur de Boumediène, qui voulait justement au nom d'une authenticité douteuse, changer les noms de lieux multiséculaires et que Lacheraf qualifie de pitreries.

Pour ceux de ma génération qui l'aurait oublié, Benhamouda est le ministre de Wahran, Qacentina, Bouleida, Stif et j'en passe. Une toponymie reconnue internationalement sacrifiée en un tour de main sur l'autel de l'arabisme version ba'thiste. Le peuple algérien semble être condamné à subir

les élucubrations de tristes sbires que l'histoire, suivant on ne sait quelle logique supérieure ou quelle facétie, à jeter sur le chemin de son destin. On se sent accablé rien qu'à y penser. On était bilingue, quelle chance ! On est devenu zérolingue, quel malheur ! On raconte pourtant qu'un chat perspicace a remarqué que lorsque le chien aboyait, les souris sortaient de leur trou, car elles savaient que lorsque le chien est là, le chat n'y est pas, forcément. Ce chat perspicace apprit, donc, à aboyer pour tromper les souris. Et prouver du même coup l'avantage du bilinguisme.

Concernant les politiques qu'a connues l'Algérie et les conséquences souvent douloureuses et dramatiques que l'on a vécues, Mustapha Lacheraf parle de l'acculturation postindépendance, plus grave que la précédente et qui a vu l'importation de l'idéologie ba'thiste par les partisans d'une arabisation au rabais qui ne tenait aucun compte des spécificités du pays, ni de son génie propre et la richesse de son histoire.

Heureusement, d'autres passages sont plus réjouissants, quand il nous parle des belles rencontres de sa vie. Entre Jacques Berque et lui par exemple, il y a assaut d'amabilités et respect mutuel par livres interposés, mais les deux hommes qui ont en commun le même terroir ne se sont jamais rencontrés. D'ailleurs, en lisant *Des noms et des lieux*, j'y ai vu comme une suite à *L'intérieur du Maghreb* de Berque. Les deux auteurs expriment le même intérêt pour les lieux, les hommes que le passage du temps n'affecte pas ou si peu, les mots évocateurs de pratiques qui résistent au changement.

A la Medersa Thaalibiya, il aura comme professeur d'histoire de l'art, des civilisations, l'écrivain Max-Paul Fouchet auquel va le lier une grande amitié, renforcée par ses positions anticolonialistes exprimées. Une amitié sincère qui va durer jusqu'à la mort de Fouchet. Fouchet n'est pas un pied-noir, mais un Français de France, un pathos comme on disait alors. Son père, un gazé de la guerre de 14, était venu en Algérie sur le conseil des médecins. Son fils avait neuf ans. Nullement influencé par la mentalité pied-noir, Fouchet a toujours proclamé sa condamnation du colonialisme et affiché sa sympathie pour les musulmans.

Ce livre vous donne la nostalgie d'un temps où vivre, malgré la colonisation, avait un sens. Il arrive à nous transmettre, sans forfanterie, ce qu'il y avait de passionnant dans sa vie. Mustapha Lacheraf est décédé à Alger le 13 janvier 2007, des suites d'un AVC, à l'âge de 90 ans. Vie et mort d'un intellectuel discret, qui ne parle jamais autant de lui que lorsqu'il parle de l'Algérie, de sa Hodna natale.

M. A.

PSG

# 6 clubs s'activent en coulisses pour Mbappé et Neymar !



Alors que l'avenir de Neymar et de Kylian Mbappé risque d'alimenter la rubrique des transferts jusqu'à l'été prochain, six grands clubs européens contactent régulièrement l'entourage des deux stars du Paris Saint-Germain.

Le Paris Saint-Germain s'apprête à vivre un été mouvementé. En effet, il est bien possible que les dossiers Neymar (27 ans) et Kylian Mbappé (20 ans) agitent la capitale à deux ans du terme de leur contrat. En coulisses, plusieurs clubs étrangers ont déjà commencé à s'activer. Dans son édition du jour, le quotidien *Le Parisien* révèle que six clubs sondent régulièrement l'entourage des deux joueurs pour prendre la température en vue d'un potentiel transfert. Si on

se doute que le Real Madrid et le FC Barcelone font partie de ces six courtisans, quels sont les quatre autres ? Il s'agit de la Juventus Turin, de Chelsea, de Manchester City et de Liverpool. Autant dire des clubs qui possèdent tous des ressources financières importantes et peuvent donc se donner les moyens d'agir. Le journal précise que le désir est "constant" pour Mbappé et "varie" pour Neymar. L'attaquant français semble donc avoir un peu plus la cote que son coéquipier brésilien. Le PSG en est bien conscient et il a entamé des discussions avec le champion du monde pour prolonger son contrat qui se termine en juin 2022. Pour le moment, l'ancien Monégasque veut patienter et souhaite observer le parcours de son équipe en Ligue des Champions cette saison avant de prendre une décision. Est-ce que Mbappé peut demander à partir ? Si Paris se plante encore en C1, c'est possible. Le PSG a les moyens de le retenir l'été prochain, mais les dirigeants parisiens se retrou-

veraient face à un problème un an plus tard. S'il refuse de prolonger, le natif de Bondy n'aura plus qu'un an de contrat en 2021 et son transfert ne pourra alors pas se négocier à un prix aussi élevé que souhaité. On comprend donc pourquoi la prolongation de son crack est un dossier prioritaire pour le champion de France. Concernant Neymar, le PSG est plus enclin à le voir partir. La porte s'est déjà ouverte l'été dernier lorsque l'Auriverde voulait retourner au FC Barcelone, mais la direction parisienne n'a pas reçu d'offre convenable. Alors que son contrat se termine aussi en 2022, l'ancien Barcelonais n'a entamé aucune discussion pour une prolongation, affirme *Le Parisien*. Ce qui laisse clairement penser que Paris tient plus à Mbappé. Mais cela ne signifie pas que le Paris SG ne bougera pas au cours des prochains mois, surtout si Neymar est décisif en Ligue des Champions.

EQUIPE DE FRANCE

## Deschamps prolonge l'aventure jusqu'en 2022 !

La qualification pour l'Euro 2020 actée, le sélectionneur de l'équipe de France Didier Deschamps a paraphé un nouveau contrat ce mardi, le liant aux Bleus jusqu'en décembre 2022, soit après la fin du Mondial au Qatar. Une récompense juste et méritée. Entre Didier Deschamps et l'équipe de France, le mariage continue ! "S'il se qualifie pour l'Euro, oui, il sera prolongé. Quand on est qualifié, je donne toujours deux ans de plus. Ça donne une sécurité." En avril dernier, le président de la Fédération française de football Noël Le Graët s'était montré parfaitement clair. Fier de son sélectionneur Didier Deschamps, le patron du football français n'attendait

qu'une chose pour étendre le contrat du technicien : la qualification pour l'Euro 2020. "La Dèche" a relevé son objectif, et le président a tenu sa promesse ! Deschamps jusqu'en 2022 ! Comme l'a annoncé le journal *Le Parisien* ce mardi matin, Deschamps a prolongé son contrat avec les Bleus, et restera à la tête de l'équipe de France jusqu'en décembre 2022 avec son staff, soit jusqu'à la fin de la Coupe du monde au Qatar (21 novembre - 18 décembre). Une récompense logique. Entre Deschamps et l'équipe nationale, l'affaire roule. En trois compétitions majeures, le sélectionneur a toujours emmené la France au moins en quarts de finale. Le techni-

rien de 51 ans a fait ses preuves, en témoignent un statut de vice-champion d'Europe en 2016 et le sacre mondial en Russie, deux ans plus tard. Son bilan avec les Bleus est excellent, et le capitaine de l'équipe de France 1998 (elle aussi championne du monde) va donc prolonger une aventure débutée en juillet 2012. Il deviendra par la même occasion le sélectionneur à la plus grande longévité avec l'équipe nationale. Contre l'Albanie (2-0), le 17 novembre dernier, l'ancien entraîneur de l'OM a notamment dirigé son 100<sup>e</sup> match à la tête de la sélection tricolore, avec une 65<sup>e</sup> victoire. Une récompense parfaitement juste donc

BORDEAUX

## Paulo Sousa dans la "short list" d'Arsenal, attention danger!

A la recherche du successeur d'Unai Emery, Arsenal a coché le nom de Paulo Sousa. Selon la presse italienne, l'entraîneur de Bordeaux fait partie des trois finalistes retenus par la direction londonienne. Paulo Sousa quittera-t-il Bordeaux en cours de saison ? Enfin ! Après neuf matches sans victoire toutes compétitions confondues, les joueurs d'Arsenal ont levé les bras au coup de sifflet final sur la pelouse de West Ham (3-1), lundi soir. Freddie Ljungberg a mis un terme à une longue série frustrante, sans pour autant assurer sa place sur le banc des Gunners. Paulo Sousa parmi les trois finalistes ! En effet, l'intérim du Suédois ne devrait pas s'éterniser. Le board d'Arsenal estime que l'ancien milieu n'a pas encore l'étoffe pour permettre aux Gunners de croire à un retour dans le Top 4 de la Premier League. Actuellement, le club londonien possède 7 points de retard sur la 4<sup>e</sup> place de Chelsea. Toujours en quête d'un nouvel entraîneur, donc, les dirigeants auraient réduit leur liste à trois noms. Selon Tutto Mercato Web, l'une des trois pistes mène à Paulo Sousa ! L'excellent travail du technicien portugais à Bordeaux, 5<sup>e</sup> de Ligue 1, a retenu l'attention du club londonien. Ce dernier apprécie aussi la philosophie de jeu du coach bordelais et sa capacité à faire grandir les jeunes joueurs. Le média italien précise qu'Arsenal pourrait le débaucher contre un chèque de 2 millions d'euros. Reste à savoir si Paulo Sousa souhaite quitter son poste en plein milieu de saison. Il existe un gros doute sur ce point puisque l'avenir est flou à Bordeaux, où le départ de l'actionnaire GACP et une possible vente sont évoqués. L'entraîneur pourrait même subir une cure d'austérité, avec plusieurs départs non compensés dans son effectif en janvier. Autant d'éléments qui peuvent le pousser à s'interroger s'il est l'option retenue par Arsenal...

Lille

## Gérard Lopez dévoile la feuille de route pour le mercato

Le président du Lille OSC, Gérard Lopez, s'est exprimé sur le prochain mercato hivernal du club nordiste. Le patron des Dogues annonce plusieurs départs et réfléchit à l'arrivée d'un renfort. Ça va bouger du côté de Lille cet hiver. Dans une interview accordée à *L'Equipe*, le président lillois Gérard Lopez a fait le point sur les objectifs du prochain mercato hivernal. Le LOSC compte opérer quelques ajustements dans son effectif. Éliminé de toute compétition européenne, Lille doit dégraisser pour s'apporter de la sérénité dans le vestiaire et donner du temps de jeu aux jeunes. "On fera sans doute un mercato d'ajustement et d'équilibre de vestiaire", reconnaît Lopez dans les colonnes du quotidien sportif. "On pourrait se séparer de deux joueurs", précise le patron des Dogues. Le départ d'un défenseur central est attendu. "On a cinq centraux pour deux postes en défense. Cela pose un problème de vestiaire car on combine un droitier et un gaucher et Adama Soumaoro entre en concurrence avec José Fonte", explique Lopez. Adama Soumaoro (27 ans), justement, est l'élément qui a le plus de chances de faire ses valises. Déjà ouvert à un départ l'été dernier, le Franco-Malien avait failli rejoindre Monaco pour environ 13 millions d'euros, mais son transfert avait capoté au dernier moment. Il n'a disputé que six matches toutes compétitions confondues depuis le début de la saison. Il faudra aussi surveiller Gabriel (21 ans) qui plaît en Angleterre. "On a aussi cinq milieux pour deux postes axiaux", explique Lopez. Si Christophe Galtier compte sur Renato Sanches, Boubakary Soumaré, Benjamin André et Xeka, c'est beaucoup moins le cas pour Thiago Maia (22 ans), qui était déjà annoncé sur le départ l'été dernier. Utilisé à seulement trois reprises cette saison, le Brésilien n'a jamais donné satisfaction chez les Dogues et sera poussé vers la sortie. Du côté des arrivées, un attaquant pourrait débarquer "en fonction de l'évolution de Timothy Weah", explique Lopez. Arrivé en provenance du PSG pour 10 millions d'euros l'été dernier, le jeune attaquant est éloigné des terrains depuis août à cause d'une déchirure musculaire aux ischio-jambiers. Son retour a été différé plusieurs fois et il est désormais prévu en janvier. Mais les propos du président montrent qu'un doute subsiste sur son retour et sa capacité à être opérationnel rapidement.

ÉQUIPE NATIONALE DE FOOTBALL

# Fortunes diverses pour les Verts

*Les internationaux algériens ayant participé aux matchs de la semaine avec leurs clubs respectifs ont connu des fortunes diverses.*

PAR MOURAD SALHI

**H**ormis Bensebaïni, Benacer et Bounedjah qui se sont illustrés avec leurs clubs respectifs, ils étaient nombreux à rater le coche. Cette semaine n'a pas été aussi prolifique pour les internationaux algériens. Elle a même été marquée par les blessures de certains éléments, à l'image de Attal, Oukidja et Belaïli.

La bonne nouvelle est venue cette fois-ci du championnat allemand. L'enfant de Constantine, ancien sociétaire du Paradou AC, a brillé de mille feux. L'Algérien du Borussia M'Gladbach a réussi à mettre des buts dans les filets de Bayern Munich. Arrivée cette année en Allemagne après une expérience réussie en France, Bensebaïni annonce déjà la couleur. Il intègre le football allemand sans aucun complexe. Un doublé qui fait entrer l'Algérien dans l'Histoire de la Bundesliga.

Au Qatar, Baghdad Bounedjah, comme à ses habitudes, a inscrit deux buts lors de son dernier match. Après une période compliquée au début novembre, l'attaquant des Verts est en train de bien revenir en marquant pendant chaque rendez-vous. Parmi les tops, figure aussi Riyad Mahrez. Même s'il n'a joué que quelques vingt minutes lors du derby de Manchester, le capitaine des Verts a été comme d'habitude à la hauteur, en délivrant une passe décisive.

L'international algérien du Milan AC, Ismaël Bennacer a été, quant à lui, excellent ce lundi face à Bologne. Le meilleur joueur de la Can 2019 était l'un des meilleurs éléments sur le terrain face à Bologne. Il a rempli convenablement son rôle dans le milieu, avant de céder sa place à Lucas Biglia



à la 70 minutes. Pour le reste, tout le monde est passé à côté de la plaque. En France, Andy Delort n'a pas brillé face au Paris Saint Germain. Le joueur a éprouvé d'énormes difficultés pour se mettre en avant. L'Algérien a brillé par une bagarre avec le Brésilien Neymar en fin de la rencontre.

De son côté, El Arbi Hilal Soudani s'est éclipsé lors du match de son équipe Olympiakos, vainqueur pourtant de Panetolikos (4-0). L'Algérien s'est fait certainement voler la vedette par Youssef El-Arabi, auteur d'un doublé.

Zakaria Naïdji, qui était titulaire lors du match de la Coupe de la Ligue portugaise entre le Gil Vicente et le Sporting, n'a rien apporté de plus à son équipe, largement battue (0-4). L'ancien sociétaire du Paradou AC n'arrive toujours pas à trouver ses repères dans le championnat portugais. Naïdji est appelé à redoubler d'efforts pour éviter de rater sa première expérience internationale.

Idem pour Rachid Ghazal qui s'est montré très discret sur le terrain de Torino. En l'absence de Franck Ribéry, l'Algérien aurait pu profiter de l'occasion pour gagner quelques

points aux yeux de son entraîneur. Haris Belkebla, le milieu brestois, est loin de son niveau, notamment depuis son retour en équipe nationale. Le même constat pour Saïd Benrahma qui a assisté à la défaite (1-2) de son équipe Brentford sur le terrain de Sheffield Wednesday, sans rien faire.

En Arabie saoudite, Youcef Belaïli, auteur d'un magnifique doublé lors du succès de son équipe 3-1 en Coupe du roi, a quitté le terrain suite à une blessure. L'ancien de l'Espérance Tunis souffre d'une blessure au niveau de la cuisse ce qui va l'éloigner des terrains durant plusieurs semaines. Un coup dur pour ce joueur qui a commencé à retrouver ses marques après un début difficile connu par plusieurs problèmes avec le staff technique.

Youcef Attal souffre, de son côté, d'une grave blessure au niveau du ménisque. L'international algérien risque une absence de plusieurs mois. Ayant déjà raté la fin de la dernière Can suite à une malheureuse blessure à l'épaule, le latéral droit algérien se voit de nouveau blessé en plein élan.

M. S.

BADMINTON / OPEN INTERNATIONAL

## Le double algérien Mameri-Medal sacré à Pretoria

La paire algérienne composée de Koceila Mameri et Sabri Medal a décroché la médaille d'or de l'Open international de badminton d'Afrique du Sud, disputé du 5 au 8 décembre à Pretoria (Afrique du Sud).

La paire algérienne s'est imposée en finale face à son homologue égyptienne Hatem Djamel-Ahemd Saleh, en deux sets (21-17, 21-17), alors que les médailles de bronze sont revenues aux doubles égyptiens Abderahmen Abdelhakim-Mohamed Mostapha et Mauriciens Melvin Appiah-Louba Attiche.

Le président de la Fédération algérienne de badminton, Amine Zoubiri,

s'est félicité du résultat obtenu par la paire algérienne, estimant que cette médaille d'or permet à Mameri et Medal de se rapprocher d'une qualification aux Jeux olympiques 2020 à Tokyo.

"Mameri et Medal, qui sont près d'une qualification olympique, sont déjà inscrits à deux Open internationaux aux États-Unis (17-21 décembre) et en Italie (24-28 décembre 2019). Nous allons également les inscrire à d'autres tournois pour confirmer leur forme du moment et arracher un billet pour Tokyo", a-t-il déclaré à l'APS.

"Les prochains tournois seront très importants pour nos deux athlètes, vu

le nombre de points important attribués aux participants. Une performance de Mameri et Medal face aux meilleurs badistes du monde lors des prochains rendez-vous les rapprocherait un peu plus d'une qualification olympique", a-t-il ajouté.

La paire algérienne Mameri-Medal s'était déjà illustrée lors de l'Open international de Zambie, disputé fin novembre à Lusaka, en décrochant la médaille d'argent après une défaite en finale face aux Égyptiens Hatem Djamel-Ahemd Saleh (22-20, 19-21, 14-21).

APS

FOOTBALL

## Report de toutes les compétitions jusqu'au 15 décembre

Toutes les compétitions et manifestations footballistiques sont reportées jusqu'au 15 décembre, a annoncé, lundi, la Fédération algérienne de football (Faf) sur son site officiel. "La Faf porte à la connaissance de toutes les Ligues, des clubs et du grand public que toutes les compétitions et manifestations footballistiques sont reportées du lundi 9 décembre à minuit jusqu'au 15 du même mois à 6h", a indiqué l'instance fédérale dans un communiqué. Cette décision a été prise conformément à un arrêté du ministère de la Jeunesse et des Sports. Le report est lié à l'organisation de l'élection présidentielle demain.

Du coup, le match JSK - MCO, comptant pour la mise à jour de la 13<sup>e</sup> journée du championnat de Ligue 1, prévu initialement hier mardi au stade du 1er-Novembre de Tizi-Ouzou, est reporté à une date ultérieure. La 14<sup>e</sup> journée de Ligue 2, qui devait se jouer initialement samedi dernier puis a été reportée au 14 décembre, n'aura finalement pas lieu à cette date. Cette décision concerne également le match de basket-ball entre le GS Pétroliers et le GS Cosider de la mise à jour du calendrier du Championnat d'Algérie, division nationale 1 dames, programmé initialement mardi à la salle d'Hydra.

EQUIPE NATIONALE

## Oukidja rassure à propos de sa blessure

Après avoir reçu un gros coup face à Rennes en milieu de semaine précédente, le portier international algérien Alexandre Oukidja donne des nouvelles rassurantes. Le portier algérien, qui était absent du déplacement de son équipe Metz qui s'est inclinée lourdement face à Nice, a indiqué via son compte personnel sur Twitter qu'il va bien après ce gros choc. Des nouvelles rassurantes pour le portier algérien et les supporters du FC Metz qui espèrent le retour de leur portier numéro 1 le plus rapidement possible.

MCA

## Casoni n'ira nulle part

Limogé samedi par le directeur sportif, finalement, le technicien français du Mouloudia d'Alger Bernard Casoni a été maintenu à son poste par le président du conseil d'administration du club.

En effet, après la défaite à Bel-Abbès (3-1), le directeur sportif, Fouad Sekhri, avait pris la décision de se séparer de son entraîneur et à tout de suite contacté l'entraîneur espagnol Vicario mais le lendemain du match, c'est-à-dire le dimanche, le président du conseil d'administration de la SSPA, Achour Betrouni, a organisé une réunion d'urgence avec Sekhri.

Betrouni l'a informé que Casoni n'est pas partant, d'autant plus que le MCA est toujours en course pour le titre (2<sup>e</sup> au classement). Le conseil d'administration du MCA a préféré patienter avec Casoni et attendre la fin de la phase aller pour voir plus clair.

De son côté, le technicien français se trouve actuellement chez lui en France alors que l'Espagnol Miguel-Angel Portugal Vicario est à Alger pour négocier.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

### COMMUNIQUE

-Le Premier Ministre - Direction Générale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

-Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale

Suite à la convocation du corps électoral, en vue de l'élection du Président de la République, prévue le jeudi 12 décembre 2019, conformément au décret présidentiel n°19-245 du 15 Moharrem 1441 correspondant au 15 septembre 2019, et afin de leur permettre d'exercer leur droit de vote, une autorisation spéciale d'absence rémunérée, pour la journée sus indiquée, est accordée à l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques, des établissements et offices publics ainsi qu'aux personnels des entreprises publiques et privés, tous secteurs et statuts juridiques confondus, y compris les personnels payés à l'heure ou à la journée.

Toutefois les institutions, administrations, établissements, offices et entreprises précités, sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services organisés en mode de travail posté.

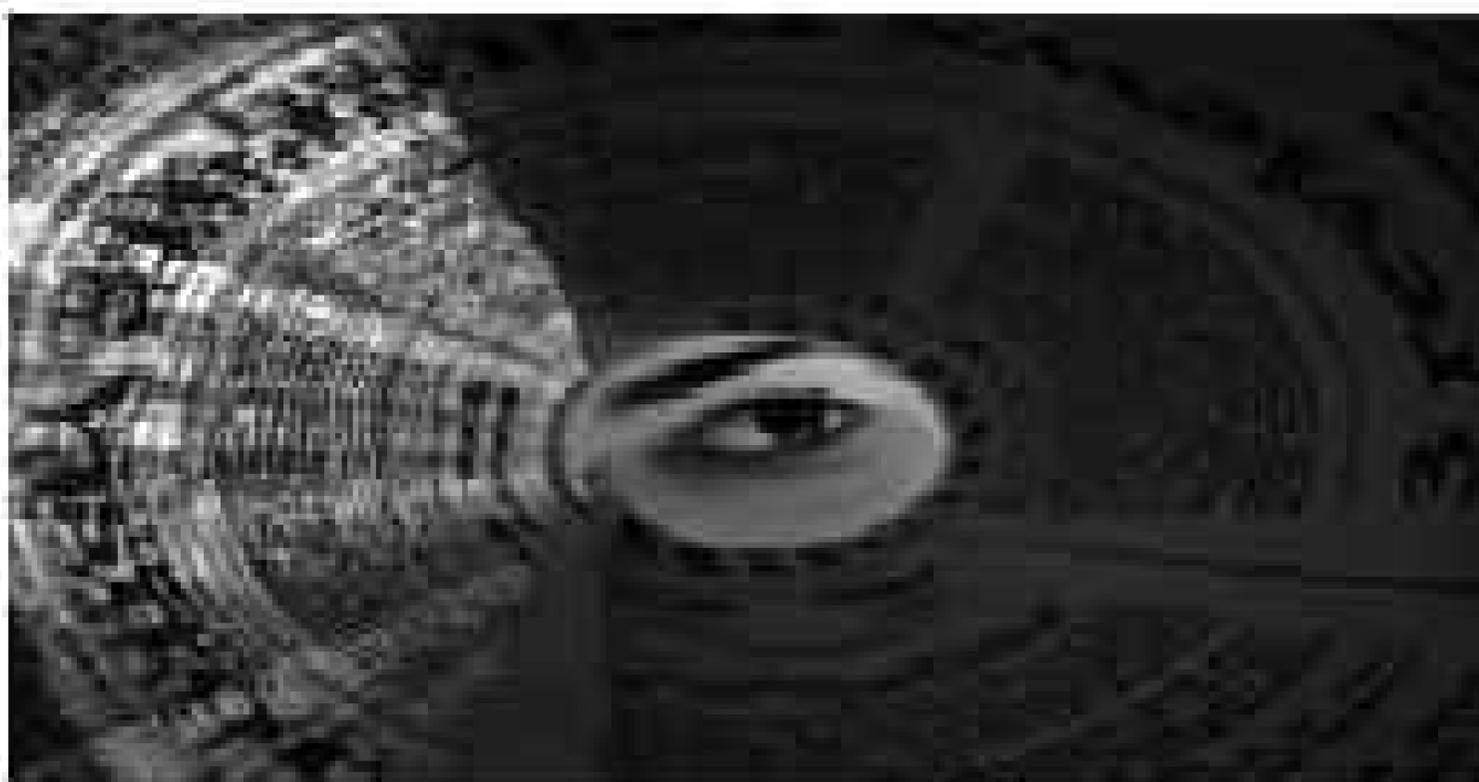
Midi Libre n° 3866 - Mercredi 11 décembre 2019 - Anep 0119

**MIDI**  
MAGAZINE NATIONAL D'INFORMATION 2019



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

**MIDI**  
MAGAZINE NATIONAL D'INFORMATION 2019



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

## Merguez aux pommes de terre



### Ingrédients :

8 merguez  
5 cl d'huile d'olive  
2 c. à soupe de concentré de tomate  
1 gousse d'ail écrasée  
1 demi c. à café d'harissa  
1 pincée de cumin  
1 pincée de piment doux  
500 g de pommes de terre  
4 œufs  
Sel, poivre noir moulu

### Préparation :

Dans une cocotte, mettre l'huile à chauffer. Ajouter le concentré de tomate, l'harissa, le cumin, l'ail écrasé et le piment doux. Verser 5 dl d'eau. Porter à ébullition. Saler. Eplucher les pommes de terre. Les couper en petits cubes. Couper les merguez en 2. Ranger les pommes de terre dans un plat allant au four. Saler. Répartir les merguez. Couvrir de sauce tomate. Cuire au four 30 à 40 minutes. Ajouter un peu d'eau pendant la cuisson si nécessaire. 5 minutes avant le terme de la cuisson, casser les œufs à la surface. Remettre au four quelques minutes.

## Génoise aux amandes



### Ingrédients :

75 g de beurre  
125 g d'amandes en poudre  
20 g d'amandes concassées  
125 g de sucre en poudre  
3 œufs  
3 c. à soupe de maïzena  
1 c. à soupe d'eau de fleurs d'oranger

### Préparation :

Dans un saladier, verser les amandes en poudre, ajouter les œufs un par un en travaillant vigoureusement. Ajouter peu à peu le sucre, puis la maïzena, l'eau de fleur d'oranger. Travailler le mélange en soulevant bien la pâte pour l'aérer. Terminer en ajoutant le beurre ramolli. Verser la préparation dans un moule beurré et parsemé de quelques amandes effilées et glisser au four. Démouler et décorer avec les amandes effilées éventuellement grillées.

## HYGIÈNE DE VIE

# Se concentrer pour un travail de qualité

*La capacité de se concentrer est la clé de la réussite pour obtenir un travail de qualité.*

*Pour exploiter au mieux ses performances, il est primordial d'avoir une bonne hygiène de vie. Mais comment y parvenir ?*

### S'assurer une concentration optimale :

La qualité et la durée du sommeil jouent un rôle primordial pour parvenir à un résultat de qualité sur son travail. Un organisme reposé aura toutes les chances d'atteindre un taux de concentration maximum. La détente est aussi importante que le sommeil. Pour parvenir à se concentrer, il faut être en phase avec soi-même et ne pas être stressé. Travailler dans un état d'énergie est le meilleur moyen pour bâcler son travail.

### Le rôle de l'alimentation :

Il est préférable d'éviter les repas trop lourds et de faire des petits repas qui vont recharger l'organisme. Un corps surchargé en nourriture est un corps qui demande de l'énergie pour éliminer les

excès et se fatigue. Les capacités intellectuelles sont détournées par ce travail de digestion et sont moins efficaces. Il faut aussi privilégier certains aliments comme les céréales complètes riches en vitamine B, excellentes pour le cerveau. Elles apportent, en outre, des sucres lents. On accordera de l'importance aux bananes et aux fruits secs telles que les noix et les noix riches en oligo-éléments essentiels pour une concentration optimale. On veillera à boire régulièrement de l'eau en évitant les boissons énergétiques qui contiennent trop de sucres et aussi le café et le thé qui sont de forts stimulants qui peuvent rendre nerveux.

### Quelques rituels :

Pour se concentrer, il faut avoir un cadre de travail approprié. Un éclairage suffi-



sant (sans être agressif) et une température agréable d'une vingtaine de degrés aident à fixer notre attention. Si notre environnement est mal aéré et trop chaud, notre corps va se fatiguer rapidement et nous éprouverons l'envie de dormir. Il est important de travailler dans un bureau rangé et propre. Le désordre ne sollicite

pas la concentration. Le bruit également fait partie de nos ennemis de la concentration.

### En conclusion...

Une bonne nuit de sommeil, une alimentation équilibrée, de l'exercice physique et un environnement sain sont la garantie d'un cerveau performant.

## SÉCURITÉ À LA MAISON

# Prévenir les accidents domestiques



Les accidents domestiques ont des causes nombreuses et variées. Ils engendrent des dommages aussi bien matériels que corporels pouvant aller jusqu'à une extrême gravité.

### Facteurs favorisants :

**Le lieu :** les accidents peuvent survenir dans tous les lieux de la maison et de ses abords, mais deux sur dix se produisent dans la salle de bains, et sept sur dix dans la cuisine. C'est donc la pièce à sécuriser en priorité.

**L'âge :** les enfants et les personnes âgées sont les plus concernés. L'enfant par innocence et inconscience du danger, la per-

sonne âgée par difficulté à maîtriser son environnement.

### Comment empêcher les accidents ?

- Installer un pare-feu devant la cheminée, une grille de protection devant les plaques électriques, des caches sur les prises électriques, etc.
- Ranger en hauteur, sous clef ou en utilisant des dispositifs empêchant l'ouverture des portes de placard aux jeunes enfants, tous les produits toxiques, qu'ils soient ménagers ou pharmaceutiques.
- Veiller au bon état du circuit électrique, recoller une moquette détériorée (risques de chute), refixer une rampe d'escalier branlante, etc.
- S'équiper d'un petit extincteur pour la cuisine.

### L'éducation des enfants :

Enseignez-leur, dès leur plus jeune âge, les risques et les bonnes attitudes de sécurité, en gardant en mémoire qu'en matière de danger, il n'est pas interdit d'interdire.

### En conclusion...

Faites preuve de bon sens, de vigilance et ne considérez jamais que "cela n'arrive qu'aux autres" lorsque vous négligez une règle de sécurité.

## A S T U C E S

### Cuisiner avec de l'ail



Selon la façon dont vous le cuisinez, l'ail sera plus ou moins fort : l'ail coupé est plus doux que l'ail haché, lui-même plus doux que l'ail écrasé. Cependant, l'ail écrasé est plus digeste.

### Donner plus de saveur au fenouil



Vous le préparez en salade ou en plat, afin que le fenouil dégage tout son arôme, coupez-le en petits morceaux en sens inverse des fibres. Ainsi, il libèrera toute sa saveur.

### Fariner un poisson sans se salir



Lorsqu'on doit fariner un poisson, on se salit les mains, ça colle et ça sent mauvais. Pour éviter cela, mettez de la farine dans un sachet puis le poisson dedans et secouer l'ensemble.

### Faire cuire du beurre sans qu'il brûle



Le beurre brûle très vite et en plus il est très mauvais pour la santé. Des qu'il commence à chauffer dans une poêle par exemple, rajouter quelques gouttes d'huile.

# Mots Fléchés N°3846

trucidé- rai ville de province	↓	outil de couvreur courant	↓	membre d'un ordre intact	↓	accom- plissent	↓	qredin erbium en chimie	↓	groupe politique coiffure officielle	↓	encerle- rais entaillait	↓
point de sortie prête au combat	→					diminuai l'allure morque	→						
réseau mondial	→			enduisi- rent de colorant empiler	→			lanque morte pièce de viande	→				
pause	↓					rideau	→					article contracté parfum d'apéro	→
poésie lurique	↓	ensor- cela parsè- mera	→			dérobée	↓			mine	→		
				métal en feuille rapport de cercle	→			abri de scout	→	fortifiant	↓		
embro- chent cuisent à feu doux	→									néqation	→		état de médium
								fulmina échecs de cabot	→	à travers	→		
pres- seux petite boule	→		aride	→		délice breton truc en plumes	→					montré sa joie drame en kimono	→
			regardas	↓		crevas un œil prendre un repas	→						
repère de timonier	↓	titre à Londres erreur de jeu				mot de sélection courses de fond	→			atome chargé	→		aides
				chamois à Pau elle fend la lame	→					à payer	↓	posses- sif	→
nerf de la guerre enfon- cées	→							déliçats pierres gravées	→			inutile	↓
								grande école longue période	→				essais
tabassa	↓	inter- pelle cabriole	→							bambin déluré provo- cation	→		
						désor- iente unité de surface	→					surqis	→
sodium au labo	→			voies de fleuve person- nel	→					bien apprise	↓	saint sur l'agenda fin de verbe	→
détaillée	↓								départ précipité	→			
bonne période pour le nudisme	→					éponge- ras	→						

<b>SUDOKU</b>	<b>N°3846</b>	<b>SOLUTION SUDOKU</b>	<b>SOLUTIONS MOTS FLECHES 3845</b>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
<table border="1"> <tr><td>6</td><td>3</td><td></td><td>9</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td>5</td><td></td><td></td><td>2</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>7</td><td></td><td>1</td><td>6</td><td></td><td>5</td><td></td><td></td><td>8</td></tr> <tr><td></td><td>4</td><td>7</td><td>8</td><td></td><td>3</td><td></td><td></td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td>8</td><td></td><td></td><td>6</td><td></td><td></td><td>7</td><td>4</td></tr> <tr><td>3</td><td></td><td></td><td>7</td><td></td><td>9</td><td>8</td><td>1</td><td></td></tr> <tr><td>9</td><td></td><td></td><td>2</td><td></td><td>4</td><td>1</td><td></td><td>7</td></tr> <tr><td></td><td></td><td>8</td><td></td><td></td><td></td><td>5</td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>7</td><td></td><td></td><td>8</td><td>9</td></tr> </table>	6	3		9								5			2				7		1	6		5			8		4	7	8		3			2	1	8			6			7	4	3			7		9	8	1		9			2		4	1		7			8				5							7			8	9	<table border="1"> <tr><td>9</td><td>3</td><td>7</td><td>4</td><td>2</td><td>8</td><td>6</td><td>1</td><td>5</td></tr> <tr><td>1</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>3</td><td>7</td><td>2</td><td>9</td><td>8</td></tr> <tr><td>2</td><td>8</td><td>6</td><td>9</td><td>1</td><td>5</td><td>4</td><td>3</td><td>7</td></tr> <tr><td>6</td><td>9</td><td>2</td><td>7</td><td>4</td><td>3</td><td>8</td><td>5</td><td>1</td></tr> <tr><td>4</td><td>1</td><td>8</td><td>2</td><td>5</td><td>9</td><td>7</td><td>6</td><td>3</td></tr> <tr><td>5</td><td>7</td><td>3</td><td>1</td><td>8</td><td>6</td><td>9</td><td>2</td><td>4</td></tr> <tr><td>3</td><td>6</td><td>1</td><td>8</td><td>9</td><td>4</td><td>5</td><td>7</td><td>2</td></tr> <tr><td>7</td><td>5</td><td>4</td><td>3</td><td>6</td><td>2</td><td>1</td><td>8</td><td>9</td></tr> <tr><td>8</td><td>2</td><td>9</td><td>5</td><td>7</td><td>1</td><td>3</td><td>4</td><td>6</td></tr> </table>	9	3	7	4	2	8	6	1	5	1	4	5	6	3	7	2	9	8	2	8	6	9	1	5	4	3	7	6	9	2	7	4	3	8	5	1	4	1	8	2	5	9	7	6	3	5	7	3	1	8	6	9	2	4	3	6	1	8	9	4	5	7	2	7	5	4	3	6	2	1	8	9	8	2	9	5	7	1	3	4	6	<table border="1"> <tr><td>■</td><td>B</td><td>■</td><td>P</td><td>■</td><td>S</td><td>■</td><td>A</td><td>■</td><td>R</td><td>■</td><td>B</td><td>■</td><td>A</td></tr> <tr><td>C</td><td>A</td><td>T</td><td>A</td><td>L</td><td>E</td><td>P</td><td>S</td><td>I</td><td>E</td><td>■</td><td>L</td><td>E</td><td>V</td></tr> <tr><td>■</td><td>K</td><td>I</td><td>L</td><td>O</td><td>M</td><td>E</td><td>T</td><td>R</td><td>A</td><td>G</td><td>E</td><td>■</td><td>E</td></tr> <tr><td>E</td><td>C</td><td>R</td><td>I</td><td>T</td><td>E</td><td>■</td><td>R</td><td>O</td><td>G</td><td>A</td><td>T</td><td>O</td><td>N</td></tr> <tr><td>■</td><td>H</td><td>E</td><td>R</td><td>E</td><td>■</td><td>F</td><td>E</td><td>N</td><td>I</td><td>L</td><td>■</td><td>T</td><td>A</td></tr> <tr><td>S</td><td>I</td><td>B</td><td>E</td><td>R</td><td>I</td><td>E</td><td>■</td><td>I</td><td>S</td><td>E</td><td>R</td><td>A</td><td>N</td></tr> <tr><td>■</td><td>C</td><td>O</td><td>N</td><td>I</td><td>F</td><td>E</td><td>R</td><td>E</td><td>■</td><td>■</td><td>O</td><td>S</td><td>T</td></tr> <tr><td>C</td><td>H</td><td>U</td><td>T</td><td>E</td><td>■</td><td>R</td><td>A</td><td>S</td><td>S</td><td>I</td><td>S</td><td>■</td><td>E</td></tr> <tr><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>C</td><td>■</td><td>S</td><td>O</td><td>I</td><td>N</td><td>■</td><td>A</td><td>N</td><td>E</td><td>■</td></tr> <tr><td>E</td><td>C</td><td>H</td><td>A</td><td>■</td><td>R</td><td>E</td><td>G</td><td>A</td><td>I</td><td>N</td><td>■</td><td>E</td><td>T</td></tr> <tr><td>■</td><td>R</td><td>O</td><td>N</td><td>G</td><td>E</td><td>■</td><td>E</td><td>S</td><td>S</td><td>E</td><td>N</td><td>C</td><td>E</td></tr> <tr><td>C</td><td>I</td><td>N</td><td>G</td><td>L</td><td>E</td><td>R</td><td>A</td><td>I</td><td>■</td><td>E</td><td>U</td><td>■</td><td>R</td></tr> <tr><td>■</td><td>M</td><td>■</td><td>L</td><td>I</td><td>S</td><td>E</td><td>■</td><td>L</td><td>E</td><td>S</td><td>I</td><td>O</td><td>N</td></tr> <tr><td>R</td><td>I</td><td>M</td><td>E</td><td>S</td><td>■</td><td>S</td><td>U</td><td>E</td><td>R</td><td>■</td><td>R</td><td>U</td><td>E</td></tr> <tr><td>■</td><td>N</td><td>A</td><td>S</td><td>S</td><td>E</td><td>■</td><td>S</td><td>U</td><td>J</td><td>E</td><td>T</td><td>■</td><td></td></tr> <tr><td>V</td><td>E</td><td>R</td><td>■</td><td>E</td><td>M</td><td>O</td><td>I</td><td>■</td><td>C</td><td>E</td><td>■</td><td>R</td><td>A</td></tr> <tr><td>■</td><td>L</td><td>I</td><td>T</td><td>■</td><td>A</td><td>R</td><td>M</td><td>A</td><td>T</td><td>U</td><td>R</td><td>E</td><td>S</td></tr> <tr><td>U</td><td>S</td><td>A</td><td>■</td><td>L</td><td>I</td><td>T</td><td>I</td><td>G</td><td>E</td><td>■</td><td>U</td><td>R</td><td>■</td></tr> <tr><td>■</td><td>■</td><td>G</td><td>O</td><td>A</td><td>L</td><td>■</td><td>T</td><td>O</td><td>R</td><td>V</td><td>E</td><td>■</td><td>E</td></tr> <tr><td>T</td><td>R</td><td>E</td><td>U</td><td>I</td><td>L</td><td>L</td><td>E</td><td>R</td><td>A</td><td>I</td><td>E</td><td>N</td><td>T</td></tr> <tr><td>■</td><td>U</td><td>S</td><td>I</td><td>T</td><td>E</td><td>■</td><td>S</td><td>A</td><td>I</td><td>N</td><td>■</td><td>O</td><td>C</td></tr> </table>	■	B	■	P	■	S	■	A	■	R	■	B	■	A	C	A	T	A	L	E	P	S	I	E	■	L	E	V	■	K	I	L	O	M	E	T	R	A	G	E	■	E	E	C	R	I	T	E	■	R	O	G	A	T	O	N	■	H	E	R	E	■	F	E	N	I	L	■	T	A	S	I	B	E	R	I	E	■	I	S	E	R	A	N	■	C	O	N	I	F	E	R	E	■	■	O	S	T	C	H	U	T	E	■	R	A	S	S	I	S	■	E	■	■	■	C	■	S	O	I	N	■	A	N	E	■	E	C	H	A	■	R	E	G	A	I	N	■	E	T	■	R	O	N	G	E	■	E	S	S	E	N	C	E	C	I	N	G	L	E	R	A	I	■	E	U	■	R	■	M	■	L	I	S	E	■	L	E	S	I	O	N	R	I	M	E	S	■	S	U	E	R	■	R	U	E	■	N	A	S	S	E	■	S	U	J	E	T	■		V	E	R	■	E	M	O	I	■	C	E	■	R	A	■	L	I	T	■	A	R	M	A	T	U	R	E	S	U	S	A	■	L	I	T	I	G	E	■	U	R	■	■	■	G	O	A	L	■	T	O	R	V	E	■	E	T	R	E	U	I	L	L	E	R	A	I	E	N	T	■	U	S	I	T	E	■	S	A	I	N	■	O	C
6	3		9																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
		5			2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
7		1	6		5			8																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
	4	7	8		3			2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
1	8			6			7	4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
3			7		9	8	1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
9			2		4	1		7																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
		8				5																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
				7			8	9																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
9	3	7	4	2	8	6	1	5																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
1	4	5	6	3	7	2	9	8																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
2	8	6	9	1	5	4	3	7																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
6	9	2	7	4	3	8	5	1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
4	1	8	2	5	9	7	6	3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
5	7	3	1	8	6	9	2	4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
3	6	1	8	9	4	5	7	2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
7	5	4	3	6	2	1	8	9																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
8	2	9	5	7	1	3	4	6																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
■	B	■	P	■	S	■	A	■	R	■	B	■	A																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
C	A	T	A	L	E	P	S	I	E	■	L	E	V																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
■	K	I	L	O	M	E	T	R	A	G	E	■	E																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
E	C	R	I	T	E	■	R	O	G	A	T	O	N																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
■	H	E	R	E	■	F	E	N	I	L	■	T	A																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
S	I	B	E	R	I	E	■	I	S	E	R	A	N																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
■	C	O	N	I	F	E	R	E	■	■	O	S	T																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
C	H	U	T	E	■	R	A	S	S	I	S	■	E																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
■	■	■	C	■	S	O	I	N	■	A	N	E	■																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
E	C	H	A	■	R	E	G	A	I	N	■	E	T																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
■	R	O	N	G	E	■	E	S	S	E	N	C	E																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
C	I	N	G	L	E	R	A	I	■	E	U	■	R																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
■	M	■	L	I	S	E	■	L	E	S	I	O	N																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
R	I	M	E	S	■	S	U	E	R	■	R	U	E																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
■	N	A	S	S	E	■	S	U	J	E	T	■																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
V	E	R	■	E	M	O	I	■	C	E	■	R	A																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
■	L	I	T	■	A	R	M	A	T	U	R	E	S																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
U	S	A	■	L	I	T	I	G	E	■	U	R	■																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
■	■	G	O	A	L	■	T	O	R	V	E	■	E																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
T	R	E	U	I	L	L	E	R	A	I	E	N	T																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
■	U	S	I	T	E	■	S	A	I	N	■	O	C																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													

# Des chercheurs impressionnés par la mémoire des tortues géantes

*On ne sait pas grand-chose sur les tortues géantes terrestres, la plupart des études s'étant concentrées sur les tortues marines. Nous savons simplement qu'elles peuvent vivre très longtemps (plus de 100 ans), qu'elles sont solitaires et qu'elles sont capables de parcourir de longues distances, malgré leur lenteur, empruntant souvent les mêmes chemins.*

Cette dernière observation a mené une équipe de chercheurs de l'Institut des sciences et de la technologie d'Okinawa (Japon) à s'interroger sur les capacités de mémoire de ces reptiles. Pour ces travaux, publiés dans la revue *Animal*

Cognition, les chercheurs ont mené de petites expériences avec des tortues géantes des îles Galapagos et Aldabra vivant au zoo de Vienne, en Autriche. Ces entraînements (renforcement positif) consistaient à proposer aux tortues des balles colorées fixées au bout de bâtons. Lorsqu'elles mordaient dans telle balle, elles avaient une récompense (nourriture), et lorsqu'elle mordait dans une autre, elles n'avaient pas de récompense. Lors de la première expérience, toutes les tortues semblaient avoir compris rapidement le principe. Les chercheurs sont ensuite revenus 95 jours plus tard pour mener la même expérience. Il est ressorti que toutes les tortues s'étaient souvenues de leur premier entraînement et avaient choisi les bonnes balles. Mais le plus impressionnant, c'est que les chercheurs sont revenus au zoo neuf ans plus tard. Et à nouveau, les tortues ont réussi le test !



Il est également ressorti que, pendant la première expérience, les tortues semblaient apprendre plus rapidement lorsqu'elles étaient formées en groupe.

## Ne pas sous-estimer les reptiles

Des tests d'intelligence ont souvent été menés auprès des mammifères, des oiseaux, des

insectes ou même des poissons. En revanche, nous avons jusqu'à présent tendance à sous-estimer les capacités intellectuelles de nos amis à sang froid. Cette étude prouve qu'ils devraient être davantage considérés.

"Nous espérons que ce travail remettra en question les hypothèses sur l'intelligence des reptiles", note Michael

Kuba, principal auteur de l'étude. *Le travail sur la cognition chez les reptiles est souvent limité par le manque de spécimens. Mais le fait est que plus nous testons d'espèces, plus nous constatons que beaucoup de ces reptiles ont une capacité cognitive similaire à celle des mammifères".*

## Ils ont fait naître deux hybrides porcs-singes



Chaque année, des dizaines de milliers de patients meurent de défaillance d'organes, faute de donneurs. Pour pallier ce manque, des chercheurs envisagent l'idée de faire pousser des organes à l'intérieur de corps d'animaux pour ensuite les

transplanter chez les humains. En 2010, Hiromitsu Nakauchi, aujourd'hui à l'université de Stanford en Californie avait créé des souris avec des pancréas de rats. En 2017, une équipe du Salk Institute en Californie avait de son côté injecté

des cellules humaines dans des embryons de porcs. Mais l'expérience avait été un désastre. On ne comptait qu'une cellule humaine pour un million de cellules porcines, et les travaux avaient dû être interrompus après un mois pour des raisons éthiques. C'est pourquoi les chercheurs du laboratoire d'État des cellules souches et de biologie reproductive de Pékin (Chine) ont cette fois utilisé des cellules de singe, plutôt que des cellules humaines. Et ils viennent d'annoncer avoir mis au monde il y a quelques semaines plusieurs porcelet dont une partie des cellules appartiennent à des macaques crabiers. Les détails de leurs travaux ont été publiés dans la revue *Protein & Cell*.

## Des petits morts au bout d'une semaine

Pour cette première expérience de chimères porcs-singes, le chercheur

Tang Hai et son équipe ont génétiquement modifié des cellules de macaques en croissance. Ils ont ensuite isolé environ 4.000 cellules souches embryonnaires puis les ont injectées dans des embryons de plusieurs truies quatre jours après la fécondation. Une dizaine de porcelets ont finalement réussi à naître, dont deux étaient des chimères.

Chez ces deux petits cochons, plusieurs tissus – y compris le cœur, le foie, les poumons, la rate et la peau – étaient en partie constitués de cellules de singe. Malheureusement, tous les petits sont morts au bout d'une semaine. Autrement dit, les deux bébés chimériques et les 8 autres. Le fait qu'aucun de ces animaux n'ait survécu laisse à penser que cela pourrait être lié au processus de fécondation in vitro plutôt qu'à l'expérience en elle-même. En effet, la FIV est une procédure plus risquée chez les animaux que chez les humains.

## L'encyclopédie

## DES INVENTIONS

### COLLE MALLÉABLE

Inventeur : Jane ní Dhulchaointigh

Date : 2018

Lieu : Irlande

Une colle modulable pour réparer, retoucher et réinventer tout objet. Aussi malléable que l'argile, aussi adhésive que la superglue ce matériau magique permet de modeler et façonner avec ses mains.

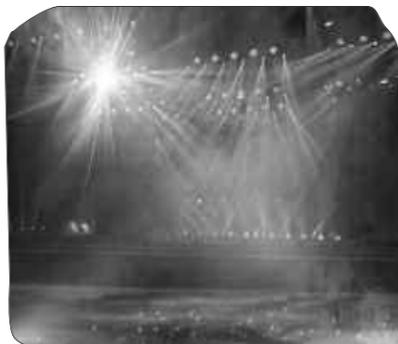


**ENQUÊTES  
CRIMINELLES**

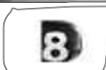
21h00



Le 12 janvier 2002, Élodie Kulik, une banquière de 23 ans, est retrouvée sans vie près de Péronne, dans le département de la Somme. La jeune femme a été violée, étranglée, et son corps partiellement brûlé. La veille, elle avait appelé les pompiers au secours en pleine nuit. Sur l'enregistrement téléphonique, on entend ses hurlements et les voix de deux hommes parlant avec un fort accent picard. Pendant 17 ans, Jacky, son père, n'a jamais perdu l'espoir de voir les responsables de la mort d'Élodie devant la justice. «Enquêtes criminelles» a obtenu l'autorisation de suivre Jacky Kulik lors du procès qui s'est déroulé du 21 novembre au 4 décembre à Amiens

**OLYMPIA AWARDS**

21h00



Cette cérémonie récompense les talents de la musique et de l'humour montés sur scène en France en 2019. Le public et les téléspectateurs auront l'occasion d'assister à un grand show musical ponctué de duos inédits et de performances d'humour en live. C'est le public, et lui seul, qui consacreront les artistes. Les téléspectateurs peuvent d'ores et déjà voter pour désigner les lauréats parmi les nommés dans cinq catégories : «Artiste musical de l'année», «Révélation musicale de l'année», «Spectacle d'humour de l'année», «Humoriste de l'année», «Révélation humour de l'année».

**NINA  
LE DON DE LA VIE**

21h00



Pour finaliser son diplôme d'infirmière clinicienne, Nina s'intéresse à un patient qui devient son sujet d'étude : médecin urgentiste addict aux opioïdes, Hugo est un patient aussi difficile que troublant et Nina a bien du mal à résister à l'attraction qu'il exerce sur elle. Smireni, son directeur de mémoire va tenter de la protéger d'elle-même : une relation amoureuse avec un patient enfreint l'éthique des soignants. Mais Smireni veut-il protéger Nina ou l'amour qu'il lui porte ?

**DES RACINES ET DES  
AILES EN AUTRICHE,  
ENTRE VIENNE ET TYROL**

21h00



Carole Gaessler nous emmène à Vienne, une ville marquée par la dynastie des Habsbourg. Elle nous invite au palais du Belvédère et au château de Schönbrunn. Ce voyage en Autriche va nous conduire également jusqu'au Tyrol, entre lacs et montagnes. «Vienne passionnément». Vienne, ancienne ville impériale, est toujours riche de son histoire. Au château de Schönbrunn, la résidence d'été des Habsbourg, la conservatrice en chef nous conduit jusqu'à la grande galerie. L'impératrice Marie-Thérèse y donnait des fêtes et des spectacles. Vienne est aussi la capitale de l'architecture.



# LA SÉLECTION DU MIDI LIBRE

**LA CONFESSION**

21h00



Une petite ville française sous l'Occupation. Quelques mois avant la fin de la guerre, Léon Morin est affecté dans une nouvelle paroisse. Jeune, charmant et impliqué, il fait l'unanimité auprès de la communauté, mettant en émoi la gent féminine d'une bourgade dépeuplée de ses hommes. Employée au centre de tri postal, Barny accueille avec sarcasme les commentaires émus-tillés de ses collègues. La jeune femme, communiste et athée, dont le mari est prisonnier en Allemagne, finit pourtant par céder à la curiosité et, par défi, pénètre dans le confessionnal.

**NEUILLY SA MÈRE !**

21h00



Sami Benboudaoud, 14 ans, vivait heureux avec ses copains dans sa cité de Chalon-sur-Saône. Un jour, hélas, le destin l'arrache à son paradis, et le propulse dans l'enfer de... Neuilly-sur-Seine ! Là, il est confié à sa tante Djamila qu'il rencontre pour la première fois. Djamila est une jeune et belle avocate qui a épousé Stanislas de Chazelle, héritier d'une vieille famille française, un peu rigide sur les bonnes manières. Dans leur hôtel particulier de Neuilly, Sami va devoir partager le quotidien de Charles, son cousin du même âge, plein de préjugés et obsédé par son ambition de devenir un jour... Président de la République !

**PRISE AU PIÈGE**

21h00



Anna, qui vient d'apprendre qu'elle est enceinte, accuse le coup. Mais Malika lui fait prendre conscience qu'il pourrait s'agir de sa porte de sortie. Si la paternité de son bébé était prouvée, elle pourrait faire tomber celui qui l'a trahie, son ex David Cayatte, en prouvant officiellement le lien qu'ils avaient et qu'il a toujours nié. Une vraie lueur d'espoir pour elle et sa famille et des informations déterminantes pour le juge en charge du dossier. Mais Anna va-t-elle être entendue ? David va-t-il avouer ?

**NEW AMSTERDAM  
LE CHAÎNON  
MANQUANT**

21h00



L'hôpital est en train de mettre en place la procédure pour une transplantation domino, qui repose sur le principe du don croisé entre plusieurs patients a priori incompatibles... Max hésite quant à lui à se rendre au travail à cause de sa maladie



Quotidien national d'information

Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni  
e-mail : direction@lemidi-dz.comLa rédaction  
e-mail : redaction@lemidi-dz.comStandard :  
021.63.80.82 et 87  
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16  
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14  
publicite@lemidi-dz.com  
Pour votre publicité s'adresser à  
l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger  
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28  
Bureau de Constantine :  
100, rue Larbi Ben M'hidi -  
Constantine - Tél/Fax : 031.64.17.53Bureau de Annaba  
24 rue Med-Khemisti  
Tél. : 038.86.11.57  
Bureau de Tizi-Ouzou  
Cité Mohamed-Boudiaf  
BT 29 A  
Nouvelle-Ville T. O.  
Tél-Fax : 021.93.69.29Impression :  
Centre : SIA Diffusion : Midi libre  
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO  
EURL Midi Libre  
au capital social de 12.000.000 DA  
Compte Bancaire :  
SGA Bouzaréah : 0210007113000214 cté 16  
Adresse : 12 rue Fouzia Moulaha  
Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

GAZ À EFFET DE SERRE EN 2018

# PLUSIEURS PAYS ONT DIMINUÉ LEURS ÉMISSIONS

Plusieurs pays ont diminué leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2018, mais des émetteurs importants, comme les États-Unis, sont sur la mauvaise pente, selon des rapports publiés hier, à l'occasion de la COP25 à Madrid. Selon le "Climate change performance index" de Germanwatch et de Climate Action Network (CAN), 31 des 57 pays responsables de 90% des GES mondiaux, ont vu leurs émissions baisser. En revanche, l'Australie, l'Arabie Saoudite et en particulier les États-Unis, sont source de "grande inquiétude", en raison de leurs faibles performances en terme d'émissions et leurs politiques climatiques, selon un communiqué, relayé par des médias. La Suède est en quatrième place de ce classement qui mesure les performances des pays en terme de protection du climat, devant



le Danemark. La Chine, premier émetteur mondial, arrive en 30e position. L'Union européenne (UE) arrive à la 22e position. Pour la première fois, les États-Unis ont remplacé l'Arabie Saoudite à la dernière place. Les trois premières places du classement restent vides, aucun Etat ne menant une politique compatible avec l'Accord de Paris, qui prévoit de contenir le

réchauffement climatique bien en-dessous de 2° C. L'indice "montre les signes d'un tournant mondial en terme d'émissions, avec une réduction de la consommation de charbon", commente Ursula Hagen de Germanwatch. "Mais plusieurs grands pays continuent à résister à cette tendance, au premier rang desquels les États-Unis." Le Climate action tracker (CAT), qui évalue les engage-

ments de 36 pays comptant pour 80% des émissions, avertit dans un autre rapport que les promesses actuelles des gouvernements restent insuffisantes, au regard de l'Accord de Paris. Elles mèneraient à +2,8 C d'ici 2100, selon le CAT. "Nous ne voyons pas le type d'actions qu'on attendrait de gouvernements, face à une crise climatique", juge Niklas Hhne, de l'organisation NewClimate Institute, cité dans un communiqué. Le charbon continue de jouer un rôle important dans la politique énergétique de certains pays, s'inquiète le CAT, qui pointe du doigt la Chine, le Japon et la Corée du Sud. Le rapport s'inquiète aussi que le gaz naturel soit présenté comme "propre", alors que la consommation de cette énergie fossile produit des gaz à effet de serre. Point positif, la capacité installée

des énergies renouvelables a doublé en dix ans, et devrait augmenter de 50% au cours des cinq prochaines années.

## COUPE D'ALGÉRIE Le calendrier jusqu'aux demi-finales arrêté

La commission de la Coupe d'Algérie, en concertation avec celle des compétitions de la Ligue de football professionnel (LFP), a arrêté les dates des différents tours de l'épreuve, à commencer par les 32es de finale, qui se joueront les 21, 22 et 23 décembre, selon le calendrier dévoilé lundi soir par la Fédération algérienne (FAF).

Avant la fin de l'année, les clubs qualifiés aux 16es de finale joueront ce tour les 28, 29 et 30 décembre, sauf pour les formations engagées dans les deux compétitions africaines interclubs (JS Kabylie, USM Alger et Paradou AC) qui, en cas de qualification, disputeront leurs matchs le samedi 4 janvier, précise la même source. Les 8es de finale sont programmés, quant à eux, les 11, 12 et 13 février. Comme ce fut le cas lors de la précédente édition, la commission fédérale de la Coupe d'Algérie a maintenu le principe de faire jouer les quarts et demi-finales, en deux manches. Ainsi, les quarts de finale (aller) sont fixés aux 10 et 11 mars, alors que la seconde manche se déroulera une semaine plus tard (17 et 18 mars). Les demi-finales sont programmées, elles, les 3, 4 avril (aller) et 10, 11 du même mois (retour). Le tirage au sort des 32es et 16es de finale aura lieu ce mardi à l'École supérieure de l'hôtellerie et de la restauration d'Alger, à partir de 18h00. Les choses sérieuses vont ainsi commencer, avec l'entrée en lice des 16 pensionnaires de la Ligue 1, dont le détenteur du trophée le CR Belouizdad. Les clubs de l'élite s'ajouteront aux 48 "rescapés" du dernier tour régional, dont les trois "petits poucets", le Mouloudia Oued Chaâba (Ligue de Batna), le MJ Arzew et le CSA Marsa (Ligue d'Oran), pensionnaires de la Régionale 2.

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE

## 20 INDIVIDUS ARRÊTÉS AU SUD DU PAYS

Vingt individus ont été arrêtés, lundi à Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar et In-Guezzam, par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP), qui ont saisi également deux véhicules tout-terrain, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). "Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des détachements de l'ANP ont arrêté, le 09 décembre 2019 suite à des opérations distinctes menées à Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar et In-Guezzam/6eRM, vingt (20) individus et saisi deux (02) véhicules tout-terrain, neuf (09) groupes électrogènes, 10 marteaux piqueurs, cinq (05)

détecteurs de métaux, 2.000 litres de carburant destinés à la contrebande, ainsi que deux (02) panneaux photovoltaïques et trois (03) sacs de mélange d'or brut et de pierres", précise la même source. Dans un autre contexte, des détachements de l'ANP "ont appréhendé, en coordination avec les services de la Sûreté nationale, six (06) narco-trafiquants et saisi 4.383 comprimés psychotropes à Constantine/5eRM et Ghardaïa/4eRM, tandis qu'un autre détachement de l'ANP a saisi 5.000 paquets de cigarettes à In-Amenas/4eRM. Aussi, des éléments de la Gendarmerie nationale ont intercepté, à Sétif/5eRM, un individu en posses-

sion d'un fusil de chasse sans papiers".

Par ailleurs et suite à un appel de détresse, "une unité de sauvetage et de recherche relevant de nos Forces navales a secouru trois (03) candidats à l'émigration clandestine, et a repêché le cadavre d'un autre, et ce suite au naufrage de leur embarcation à deux (02) miles marins au nord du port de Mers Ben M'hidi, wilaya de Tlemcen/2eRM, alors que 27 immigrants clandestins, de différentes nationalités, ont été interceptés à Adrar/3eRM et Tébessa/5eRM", conclut le MDN.

ALGER

## PRÈS DE 2.000 LOGEMENTS SERONT DISTRIBUÉS

La wali d'Alger, Abdelkhalek Sayouda, a annoncé, ce mardi, le lancement prochain d'une opération de relogement des habi-

tants de la capitale. Le wali a expliqué, que cette opération concerne les habitants des bidonvilles, et issus des quar-

tiers précaires. Ce programme de relogement concerne 2.000 unités, précise le Wali, expliquant que cette opéra-

tion s'inscrit dans le cadre des engagements pris par le gouvernement pour lutter contre l'habitat précaire en Algérie.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

## 38 DÉCÈS EN UNE SEMAINE

Durant la période du 10 au 16 novembre 2019, Les unités d'interventions de la Protection civile ont enregistré 22.218 appels de secours relatifs aux types d'interventions, pour répondre aux appels de détresse émis par les citoyens, suite à des accidents de la circulation, accidents domestiques, évacuation sanitaire, extinction d'incendies et assistance diverses, etc... Concernant les secours à personnes, 13.460 interventions ont été effectuées, qui ont per-

mis la prise en charge de 1.626 blessés traités par les secours médicalisés sur les lieux d'accidents et l'évacuation de 11.398 malades vers les structures sanitaires. Par ailleurs, 1.616 interventions ont été effectuées, suite à 904 accidents de la circulation ayant causé le décès à 38 personnes et les blessures à 954 blessés, traités et évacués vers les structures hospitalières. Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya de Djelfa, avec 04 per-

sonnes décédées et 19 autres blessées, pris en charge par les secours puis évacuées vers les structures hospitalières, suite à 17 accidents de la route. En outre, les secours ont effectué 802 interventions, pour procéder à l'extinction de 518 incendies urbains, industriels et autres. Aussi, 6.340 interventions ont été effectuées durant la même période, pour l'exécution de 5.329 opérations d'assistance à personnes en danger et opérations diverses.

